BOCAGE BRESSUIRAIS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2017

ÉCONOMIE
COMMUNICATION
· SECRÉTARIAT DES ÉLUS ·

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du BOCAGE BRESSUIRAIS

AFFAIRES GÉNÉRALES · Accueil & courrier · Assemblées · Assurances · Conseil juridique · Commande publique · Maison des services · **RESSOURCES HUMAINES** · Gestion des carrières & des paies · Emploi & compétences · **FINANCES** · Budgets · Comptabilité · **PROSPECTIVES & STRATÉGIES** · Politique de transports & mobilité · Fonds européens, politiques contractuelles et appels à projets · Élaboration de stratégies et prospectives · Conduite et suivi de projets · Conseil de développement · Accompagnement des projets & associations partenaires · Schéma de Cohérence Territoriale & Programme Local de l'Habitat · Maisons de santé · **CULTURE & ANIMATION** · Scènes de Territoire et Musées · Réseau des Bibliothèques · Conservatoire de musique · Bocapole · **TOURISME** · Circuits de randonnées · Office de Tourisme · Pescalis · **ASSAINISSEMENT** · Collecte et traitement · Gestion des eaux pluviales · Contrôles des installations d'assainissement non collectif · Laboratoire d'analyse des eaux · **GESTION DES DÉCHETS** · Collecte des déchets · Gestion des déchetteries · Centre de tri des déchets recyclables · Programme de réduction des déchets · **DÉVELOPPEMENT DURABLE** · Plan Climat Territorial · Politiques locales de l'environnement · Énergies renouvelables · Pollution eau, air, nuisances sonores · Gestion & Préservation du paysage · Agriculture et circuits courts · **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET BIODIVERSITÉ** · Entretien et aménagement des cours d'eau · Gestion du site Natura 2000 · Lutte contre le Xénope · **PETITE ENFANCE** · Multi-accueils · Relais Petite Enfance · **ENFANCE** · Accueil Péri-scolaire · Accueils de loisirs mercredis & vacances · **MAINTIEN à DOMICILE** · Soutien à domicile · Portage de repas · Services de Soins Infirmiers à Domicile · **PRÉVENTION** · Contrat de ville · Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance · **JEUNESSE** · Médiation jeunesse · Bureau et Point d'Information Jeunesse · **HÉBERGEMENT SOCIAL** · Gens du Voyage · Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale · **URBANISME & HABITAT** · **SERVICES AUX COMMUNES** · Bureau d'études · Hygiène, prévention & sécurité · Accessibilité · Archivage · Système d'Information Géographique · Fourrière animale · **TRANSPORT & MOBILITÉ** · Transport à la demande · Transport scolaire · Transport public · **SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES** · Informatique et téléphonie · Maintenance en bâtiments, Voirie Réseaux Divers & équipements · SPORT · Centres aquatiques.

Édito

Cette édition 2017 du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération retrace ce qui est déjà notre 4ème année de projets communs.

Il est classique de retenir d'une année les investissements qui ont été menés. Ce sont ainsi des projets d'envergure qui se sont concrétisés en 2017 et que vous trouverez présentés dans ce rapport.

Ces investissements sont marquants, au sens premier du terme, ils marquent notre territoire. De la réflexion des élus aux tables à dessin des architectes et des bureaux d'études, d'autres projets se préparent et contribueront à l'attractivité de notre territoire et aux services rendus à ses habitants.

Au cours de l'année 2017, ce sont aussi de nombreux investissements communaux qui ont reçu le soutien de la Communauté d'Agglomération par le vecteur des fonds de concours.

Lire le rapport d'activités de l'Agglomération, c'est aussi se plonger dans les réussites quotidiennes des services qui, chaque jour, apportent un service aux usagers : la fréquentation des bibliothèques témoigne de la pertinence d'en faciliter l'accès et du travail en réseau, les animations musicales du conservatoire attestent de la qualité de son action pédagogique en allant à la rencontre des scolaires, avec la création d'un 3ème orchestre à l'école, Bocapole et Scènes de territoire participent à proposer ici, en Bocage, des spectacles pour découvrir, s'émerveiller, rencontrer.

À tous les âges de la vie, l'Agglomération est au service de ses habitants. En témoignent les services de la petite enfance qui développent non seulement un mode de garde mais aussi une aide à la parentalité, les services d'aide à domicile qui renforcent notre lien social entre générations.

Notre dynamisme économique constitue une des grandes forces de notre territoire. C'est aussi dans l'accompagnement aux entreprises que se joue notre action, en facilitant l'accès aux aides régionales et locales, en étant à l'écoute des besoins d'immobilier économique, en mettant en contact les porteurs d'affaires.

Cette année, le rapport d'activités est présenté par mission, en déclinant les trois enjeux majeurs portés par les compétences de notre Communauté d'Agglomération :

- Économie, tourisme, culture et centres aquatiques : pour un territoire attractif où il fait bon vivre,
- Aménagement du territoire et préservation des ressources : pour se développer tout en protégeant nos richesses naturelles,
- Des services pour tous les âges de la vie : pour être solidaire et favoriser l'autonomie.

Pour porter cette action, sont aussi mobilisés des moyens internes qui concourent à la performance de l'action publique et qui portent les actions mutualisées pour les communes.

Si ce rapport d'activités est un voyage au cœur de l'action communautaire, au plus près des services rendus aux usagers, expliquant le fonctionnement de l'Agglomération, alors nous vous en souhaitons une bonne lecture, pour un beau voyage au cœur du Bocage.

Jean-Michel BERNIER
Président de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
Maire de Bressuire

Sommaire

La gouvernance 4

1 - ÉCONOMIE, TOURISME, CULTURE ET CENTRES AQUATIQUES : POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF OÙ IL FAIT BON VIVRE
Une dynamique économique, aux portes des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine 8
Tourisme, accueillir les visiteurs et structurer l'offre de loisirs 12
Culture, diversifier l'offre culturelle et favoriser l'accès pour tous 18
Centres aquatiques, pour des activités sportives, ludiques et de détente 23
Soutien aux associations 24

2 - AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET PRÉSERVER LES RESSOURCES
Assainissement, préserver et traiter la réverve en eau 26
Déchets, réduire et gérer les déchets 28
Planifier et anticiper pour une vision stratégique du territoire 30
Aménager et promouvoir un habitat durable et économe 33
Milieux aquatiques, valoriser les paysages et la biodiversité 36
Climat Air Energie, préserver la qualité de vie 39

3 - À TOUS LES ÂGES DE LA VIE, DES SERVICES AUX PUBLICS POUR ÊTRE SOLIDAIRE ET RENDRE AUTONOME
Petite enfance, grandir et s'épanouir 44
Enfance, découvrir et partager avec les copains 46
Politique jeunesse, courte-échelle vers l'autonomie 48
Maintien à domicile, faciliter la vie chez soi 50
Transport, s'adapter aux besoins et ressources du territoire 53
Politique de la ville, une attention pour les quartiers fragiles 55
Prévention et citoyenneté, pour mieux vivre ensemble 57
Santé, une approche territoriale 59

4 - UNE ADMINISTRATION MOBILISÉE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DU SOUTIEN AUX COMMUNES
Ressources humaines 62
Finance et budget 64
Affaires générales 66
Informatique et téléphonie 68
Services aux communes 69

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant une commune d'au moins 3.500 habitants, doit adresser à chaque fin d'année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'organisme.

Le rapport arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI fait l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune au Conseil Municipal en séance publique.

L'objectif poursuivi par le législateur vise à renforcer les liens entre communesmembres et Intercommunalité en favorisant la transparence et l'information.

Il est par ailleurs rappelé que le Président de l'établissement peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Aucun formalisme particulier n'a été prévu par la législation, afin de laisser substituer un maximum de souplesse.

Ce rapport constitue donc un support de communication écrite sur le fondement duquel un débat peut être ouvert.

Elaboré par les services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il doit être présenté en premier lieu devant le Conseil Communautaire.

Il retrace les principales actions menées en 2017 par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et dresse un bilan.

Compte tenu des éléments adoptés par le Conseil Communautaire, il est ensuite demandé aux Conseils Municipaux de bien vouloir prendre acte du rapport, les délégués et le Président de l'établissement étant appelés à être entendus conformément aux dispositions ci-dessus énoncées.

Par delà le respect d'obligations légales, ce rapport doit être pour les élus, une occasion, unique dans l'année, de s'arrêter pour examiner le chemin parcouru.

La gouvernance

L'ASSEMBLÉE DES MAIRES
Réunie tous les mois, elle permet de recueillir l'avis des maires et de les informer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Constitué de 79 conseillers communautaires, il est chargé de délibérer et de voter les actions à mettre en oeuvre.

LE BUREAU
Il donne un avis sur les projets en cours. Il prend aussi des délibérations déléguées par le conseil.

LA RÉUNION PRÉSIDENT VICE-PRESIDENTS
Chaque semaine, le Président et les Vice-Présidents échangent sur l'avancement des dossiers en cours et arbitrent les propositions des commissions.

LES COMMISSIONS
Animées par les Vice-Présidents et composées de conseillers communautaires et municipaux, elles proposent et examinent les dossiers.

Président et Vice-Présidents

Jean-Michel BERNIER
Président

Pierre-Yves MAROLLEAU
1er Vice-Président
Ressources Humaines, Affaires générales, Communication

Martine CHARGÉ-BARON
2ème Vice-Présidente
Services à la personne CIAS

Johnny BROSSEAU
3ème Vice-Président
Politique sportive, centres aquatiques

Marie JARRY
4ème Vice-Présidente
Politiques culturelles

Philippe BRÉMOND
5ème Vice-Président
Affaires économiques et foncières

André GUILLERMIC
6ème Vice-Président
Politique de la ville, jeunesse

Yolande SECHET
7ème Vice-Présidente
Enfance, petite enfance

Claude POUSIN
8ème Vice-Président
Aménagement du territoire et urbanisme, finances

Philippe ROBIN
9ème Vice-Président
Tourisme

Thierry MAROLLEAU
10ème Vice-Président
Services techniques et mutualisation

Michel PANNETIER
11ème Vice-Président
Gestion des déchets

Catherine PUAUT
12ème Vice-Présidente
Environnement, développement durable
Gestion des rivières

Jacques BILLY
13ème Vice-Président
Assainissement, eaux pluviales

Les autres membres du bureau

Jean-Pierre BRUNET
GAL Nord Deux-Sèvres
Secteur d'Argentonnay

Gaëtan DE TROGOFF
Secteur d'Argentonnay

Robert GIRAULT
Secteur d'Argentonnay

Bertrand CHATAIGNER
Secteur de Bressuire

Gérard PIERRE
Secteur de Bressuire

Sébastien GRELLIER
Secteur de Cerizay

Jany ROUGER
Secteur de Cerizay

Yves CHOUTEAU
Secteur de Mauléon

Jean-Luc GRIMAUD
Secteur de Mauléon

Jean SIMONNEAU
Secteur de Mauléon

Jean-Yves BILHEU
Secteur de Moncoutant

Gilles PETRAUD
Secteur de Moncoutant

Cécile VRIGNAUD
Secteur de Moncoutant

Les autres conseillers communautaires

Bernard ARRU | *Mauléon*
Joël BARRAUD | *La Petite Boissière*
Caroline BAUDOUIN | *La Forêt sur Sèvre*
Franck BEILLOUIN | *Bressuire*
Erik BERNARD | Bressuire
Jean-Marc BERNARD | *Geay*
Louis-Marie BIROT | *Clessé*
Thierry BOISSEAU | *Nueil-Les-Aubiers*
Marc BONNEAU | *Bressuire*
Michel BOUDEAU | *L'Absie*
Émile BREGEON | *Bressuire*
Martine BREMAUD | *Nueil-Les-Aubiers*
Pierre BUREAU | *Bressuire*
Yannick CHARRIER | *Bressuire*
Gilles CHATAIGNER | *Genneton*
Patrice CLOCHARD | *Cerizay*
Jacques COPPET | *Étusson*
Catherine CORNUAULT | *La Chapelle Saint-Étienne*
Nicole COTILLON | *Saint-Aubin du Plain*
Francette DIGUET | *Courlay*
Marguerite DUBRAY | *Bressuire*
Josette DUFAURET | *Bressuire*
Pascale FERCHAUD | *Bressuire*
Estelle GERBAUD | *Bressuire*
Bernard GIRAUD | *Saint-Paul en Gâtine*
Yves GOBIN | *Cirières*
Jean-Paul GODET | *Moutiers sous Argenton*
Dany GRELLIER | *Saint-André sur Sèvre*
Jean-Jacques GROLLEAU | *Largeasse*
David JEAN | *Montravers*
Patrick LAURIOUX | *Brétignolles*
Dominique LENNE | *Bressuire*
Jean-Paul LOGEAIS | *La Chapelle Gaudin*
Joël LOISEAU | *Mauléon*
Cécile MARQUOIS | *Bressuire*
Emmanuelle MÉNARD | *Bressuire*
Rémi MÉNARD | *Le Breuil sous Argenton*
Rachèle MERLET | *Cerizay*
Philippe MICHONNEAU | *Trayes*
Sylviane MORANDEAU | *Mauléon*
Yves MORIN | *Boismé*
Philippe MOUILLER | *Moncoutant*
Isabelle PANNETIER | *Mauléon*
Claude PAPIN | *Saint-Amand sur Sèvre*
Karine PIED | *Mauléon*
Pascal PILOTEAU | *Ulcot*
Anne-Marie REVEAU | *Combrand*
Christian ROY | *Pugny*
Dominique TRICOT | *Chanteloup*
Gérard VERGER | *Le Breuil Bernard*
Véronique VILLEMONTEIX | *Bressuire*
Colette VIOLLEAU | *Nueil-Les-Aubiers*

Liste des conseillers communautaires au 31 décembre 2017.

1

Économie, tourisme, culture et centres aquatiques : pour un territoire attractif où il fait bon vivre

Une dynamique économique
Aux portes des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine

Le service développement économique conseille, informe et oriente les acteurs économiques :

- accompagnement des projets de création/reprise/développement d'entreprise,
- porte d'entrée pour les recherches d'aides financières des entreprises et aide au montage administratif des dossiers,
- proposition et commercialisation des terrains à bâtir,
- mise en relation entre l'offre et la demande de locaux à vocation économique,
- mise en réseau avec les partenaires publics ou privés,
- animation économique.

Le service développement économique s'appuie sur un réseau actif de partenaires ainsi que sur les conseils techniques du Bureau d'études et du service instructeur des permis de construire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Capter et acompagner les porteurs de projets

Plus de **120 porteurs de projets, primo créateur ou repreneur d'entreprise** ont été reçus dans le cadre de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise.

Parallèlement, en 2017, le service développement économique a comptabilisé **60 nouveaux contacts** (développement endogène et exogène, acquisition foncière, recherche de bâtiments…).

Outre l'accueil des 180 nouveaux porteurs de projets mentionnés ci-dessus, le service développement économique s'attache à être le guichet unique vers lequel se tournent les entreprises de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en quête d'informations concernant les formations, le recrutement, l'innovation, le foncier et l'immobilier.

De plus, le service développement économique a accueilli et suivi de nombreux porteurs de projets éligibles aux dispositifs d'accompagnement présentés ci-dessous, notamment dans l'élaboration de leurs dossiers de demandes d'aides. Il a été particulièrement en veille sur la nouvelle politique d'aides aux entreprises mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine à compter de février 2017.

LES DISPOSITIFS D'AIDES GÉRÉS EN DIRECT

Bocage Très Petites Entreprises (TPE)

Bocage TPE est un dispositif d'aide à l'investissement pour les artisans et/ou commerçants de moins de 10 salariés et réalisant moins de 900 000 € HT de chiffre d'affaires.

En 2017, l'enveloppe de 100 000 euros fléchée sur le pilier "Économie et Services" du programme "Cœur de Bourg, Cœur de Vie" a été en partie consommée. 3 comités se sont réunis pour étudier 15 demandes d'aides. Les **15 dossiers** ont reçu un avis favorable représentant **59 026 €** de subventions accordées.

Bocage Initiatives

Il s'agit d'un prêt d'honneur à la personne de 8 000 € maximum pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans ou reprises depuis moins d'un an.

Le comité Bocage Initiatives s'est réuni 2 fois en 2017. À cette occasion, 9 entrepreneurs ont présenté leurs projets :

- 1 projet a été ajourné,
- 8 projets ont reçu un accord favorable pour un montant total de 44 500 € de prêt à taux 0 %.

Le programme "Cœur de Bourg, Cœur de vie" pilier économie et services

Cette opération collective a été lancée en 2017 suite à la candidature de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à l'appel à projet du Font d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) 2015. Les données qui suivent sont celles du pilier économie, le programme " Cœur de Bourg Cœur de Vie " comptant 3 autres piliers (Habitat et cadre de vie, mobilité et déplacements, animations, patrimoine et tourisme).

Les actions du pilier économie de ce programme ont pour objectif d'accompagner les artisans-commerçants situés en centre-bourg souhaitant valoriser et dynamiser leur activité.

Actions :

- **4 réunions d'informations thématiques** (accessibilité, outils marketing et E-commerce, démarche qualité, transmission) sur 4 communes du territoire (Rorthais, Moncoutant, Cerizay, Bressuire)
- **Diffusion des fiches-conseils** "devantures commerciales et enseignes" (site Internet de l'Agglomération et diffusion auprès des communes)
- **37 prestations conseils individuelles réalisées** dont 13 pré-diagnostics accessibilité et 12 visites du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour les devantures commerciales.

AUTRES DISPOSITIFS

Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE)

3 porteurs de projet (créateurs/repreneurs) ont vu leur dossier respectif instruit et validé pour un montant total de subvention versé de 12 000 €.

Aides aux entreprises de la Nouvelle-Aquitaine

Le service développement économique de l'Agglomération est à disposition des porteurs de projets pour le montage et le suivi des dossiers de demandes de financements auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, en 2017, le service a monté et suivi une vingtaine de dossiers pour des porteurs de projets (aide à la création, aide au recrutement, aide à l'investissement…).

Aides directes des ex-communautés de communes

Le service développement économique a poursuivi la gestion des aides directes accordées avant le 1er janvier 2014 par les communautés de communes Terre de Sèvre, Delta Sèvre Argent et de l'Argentonnais (réception des pièces justificatives, versement des subventions…).

Concernant ces aides directes, ont été traités en 2017 :

- **1** dossier Delta Sèvre Argent pour un montant de 3 000 € de subvention à verser,
- un reliquat des aides non-versées a été reporté pour 2018, pour un montant de **20 900 €,**

Michelin Développement

Michelin Développement est un fond privé créé par le Groupe Michelin pour favoriser le développement économique des territoires dans lesquels il compte un établissement. Vecteur de la démarche de développement durable du Groupe, Michelin Développement offre aux entreprises en création ou en croissance, une aide technique et/ou financière en lien avec les acteurs économiques locaux.

En 2017, Michelin Développement a contacté le service développement économique de l'Agglomération pour qu'il soit la porte d'entrée auprès des entreprises qui souhaiteraient solliciter ce fond (sont éligibles les entreprises du territoire situées à moins d'1 heure ou moins de 50 Kms du site Michelin de Cholet).

Le rôle du service développement économique est :

- d'identifier les entreprises éligibles,
- d'organiser les rendez-vous avec le représentant de Michelin Développement et le chef d'entreprise,
- d'accompagner le chef d'entreprise au montage du dossier s'il le souhaite.

En 2017, le service développement économique a fléché 4 entreprises sur ce fond. 3 d'entre elles ont bénéficié d'une avance remboursable représentant un total de 180 000 € accordés par Michelin Développement et 36 engagements de création d'emplois en CDI temps plein.

L'IMMOBILIER À VOCATION ÉCONOMIQUE

Au 31 décembre 2017, le service développement économique gère un **parc de 41 bâtiments à vocation économique propriété de la collectivité dont 14 ateliers relais.**

Atelier relais à Nueil-Les-Aubiers

Atelier relais à Saint-Aubin du Plain

Atelier relais à Bressuire

BOURSE DES LOCAUX À VOCATION ÉCONOMIQUE

Le service développement économique gère et alimente une bourse des locaux à vocation économique (bâtiments propriété de la collectivité et biens privés). Ce service gratuit facilite la mise en relation entre l'offre et la demande de bâtiments et participe à l'implantation et au développement d'entreprises sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Chiffres clés

Bâtiments de l'Agglo **77.5 %** loués
31 des 41 bâtiments
4 départ et 7 arrivées
5 ventes
clôture d'1 crédit-bail

Bourse des locaux **314** bâtiments recensés

79 propositions immobilières adressées à des porteurs de projet

LE FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE

Les Zones d'Activités Économiqes (ZAE)

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a la **gestion directe de 61 zones d'activités**, réparties sur l'ensemble du territoire.

Au cours de l'année 2017, l'Agglomération a poursuivi les projets de création et d'extension de zones d'activités qui ont été initiés en 2016 avec :

• **l'aménagement de la ZAE des Quatre Vents à Faye l'Abbesse** : située à proximité immédiate du plateau technique unique de l'Hôpital Nord Deux-Sèvres sur la commune de Faye l'Abbesse, le long de la RD 725, cette zone d'activités a été réceptionnée début mars 2017. Elle est destinée à l'accueil d'activités de santé, médicales, paramédicales et de services en lien avec le futur hôpital. Elle concerne une emprise foncière de 17 752 m² environ dont 13 355 m² de surface commercialisable.

3 porteurs de projet se sont déjà positionnés pour acquérir un lot sur cette zone d'activités L'emprise foncière totale concernée est de 8 531 m².

• **la ZAE de la Forestrie à Moncoutant** : poursuite des études préalables commencées en 2016 visant à l'aménagement d'une ZAE sur une emprise foncière de près de 20 hectares située le long de la RD 38 en sortie d'agglomération (direction Bressuire).

• **la ZAE @lphaparc à Bressuire** : poursuite des études préalables commencées en 2016 visant à l'aménagement du quadrant Est, représentant une superficie d'environ 40 hectares.

Les transactions de foncier à vocation économique réalisées par l'Agglomération

3 acquisitions foncières ont fait l'objet d'un acte notarié ; ces acquisitions représentent une superficie totale de près de 2,3 hectares.

9 cessions foncières ont fait l'objet d'un acte notarié ; ces cessions représentent une superficie totale de près de 6 hectares.

Marketing territorial, communication et partenariat

LES TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a organisé pour la seconde fois les Trophées de l'Economie pour mettre en lumière des entreprises du territoire accompagnées par le service développement économique au cours de l'année précédente. Cette remise de trophées s'est déroulée lors de la cérémonie des vœux le 18 janvier 2017.

4 entreprises ont été récompensées dans trois catégories :

- Catégorie Création : SLR Events à Loublande | Mauléon
- Catégorie Reprise : Fromagerie Thibaudeau à Geay
- Catégorie Développement :
  - Galettes du Bocage à Cirières
  - Alphacablage à Bressuire

Les 4 trophées ont été réalisés à titre gracieux par M. Micheneau (SARL Micheneau à Boismé).

TOP DES ENTREPRISES DE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE 79

Le 6 décembre 2017, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a participé pour la troisième fois au Top des Entreprises, manifestation dont elle est partenaire, organisée par la Nouvelle République.

Au cours de cette manifestation, les élus représentant l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont remis à l'entreprise "le Créateur du siège" de Moncoutant son trophée "Export et Développement".

Trois autres entreprises du Bocage Bressuirais ont également été récompensées :

- Trophée Coup de Cœur du Jury : Ribouleau Monosem à Largeasse
- Trophée Innovation : Boton-Merlet à Moncoutant
- Trophée Usine du Futur (Région) : Reveau Menuiserie à Combrand

LE CLUB ECO.TV

En 2017, le partenariat avec le Club des Entreprises du Bocage Bressuirais pour la réalisation d'un journal Web TV s'est poursuivi avec 3 nouveaux numéros en janvier, février et mars.

Ce partenariat est le résultat d'une volonté commune de :

- développer la communication entre les acteurs économiques du Bocage Bressuirais,
- mettre en avant les compétences, réussites et initiatives locales,
- contribuer à la dynamique locale : emploi et attractivité.

Ce journal (7-8 mn par numéro) a été diffusé via les portails Internet (You Tube, Daily Motion...), les sites du Club des Entreprises, de l'Agglomération, des communes, Facebook...

LE SALON DES ENTREPRENEURS NANTES GRAND OUEST

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a participé pour la 1ère fois au Salon des Entrepreneurs Nantes Grand-Ouest les 29 et 30 novembre 2017 à la Cité des Congrès de Nantes.

Rendez-vous incontournable pour qui souhaite créer, développer ou reprendre une entreprise, ce salon est à la fois un révélateur de tendances entrepreneuriales et un véritable outil pratique pour ses visiteurs.

Les objectifs :

- faire connaître les atouts du Bocage Bressuirais,
- attirer de nouveaux projets économiques.

Le stand de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, volontairement et résolument atypique, délivrait 4 messages :

- chez nous, la **vitalité économique** est une réalité,
- chez nous, **la ruralité** n'est pas un vilain défaut,
- chez nous, **le collectif** est au service de votre projet,
- chez nous, le quotidien est **animé** en toute **simplicité**.

Au cours de ces 2 jours, le stand de l'Agglomération a été fréquenté par de nombreux visiteurs dont une cinquantaine de contacts intéressés/intéressants, par/pour notre territoire. Une pochette estampillée **"Et si votre projet commençait chez nous ?"** avec des fiches de présentation du territoire illustrées de témoignages de chefs d'entreprises locaux a été remise à ces contacts.

LES MATINALES ÉCONOMIQUES

En 2017, les élus et agents en charge du développement économique sont allés à la rencontre des entreprises du territoire à travers 4 Matinales Économiques organisées sur 4 communes différentes (Nueil-Les-Aubiers, Cerizay, Bressuire, Moutiers sous Chantemerle).

Davantage ciblées, ces Matinales ont eu pour objectif d'aborder de manière plus précise des sujets récurrents évoqués lors des Matinales Économique de 2016 et des sujets pour lesquels l'Agglomération intervient directement ou indirectement :

- Commerces de Proximité
- Marchés Publics
- Très Haut Débit
- Aides régionales

3 de ces 4 Matinales Économiques ont été co-organisées et co-animées par le service développement économique et :

- Le service Commande Publique de l'Agglomération pour la Matinale "Marchés Publics".
- Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour la Matinale "Très Haut Débit".
- Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour la Matinale "Aides Régionales".

Chiffres clés - Les Matinales Éco

Participation de **129** chefs d'entreprise

4 Matinales thématiques

Commerce de proximité, les Marchés publics, le Très Haut Débit (SDAN), les aides régionales

Tourisme

Accueillir les visiteurs et structurer l'offre de loisirs

Au travers de sa compétence tourisme, l'Agglomération du Bocage Bressuirais décline sa volonté de favoriser l'attractivité du territoire à l'attention des touristes et des personnes accueillies en développant un accueil de qualité, en favorisant le développement d'une activité touristique avec des retombées économiques (Pescalis, "Bocage des Enfants", l'émergence du tourisme d'affaires) tout en veillant à l'aménagement de ses sites et à la structuration d'une offre de loisirs.

Développer une vision stratégique et économique du tourisme bocain

Fruit d'un travail partagé avec les acteurs locaux et partenaires, **le schéma de développement touristique (2016-2021)** est un véritable outil de conduite de la politique communautaire en matière de tourisme autour d'une même ambition : un tourisme vert et familial, un accueil dynamique et inventif, une découverte active et créative.

Il s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire
- Développer un accueil dynamique et chaleureux
- Renforcer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire
- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique

FAIRE DE L'HÉBERGEMENT, LA PORTE D'ENTRÉE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

L'Office de tourisme du Bocage Bressuirais a ainsi travaillé en 2017 à une **meilleure valorisation de l'offre** de l'**hébergement touristique sur internet** :

- en finalisant et mettant en ligne le site internet dédié au tourisme en bocage : https://www.tourisme-bocage.com/. Un volet spécifique portant sur l'hébergement touristique a été développé et travaillé en partenariat avec les hébergeurs ;
- en accompagnant les prestataires pour favoriser la "mise en internet" de leur hébergement avec l'organisation d'ateliers numériques (16 en 2017, rassemblant 53 participants) et en leur proposant des formations open system (vente en ligne) ;
- en accompagnant les porteurs de projet dans la requalification ou la création de leur gîte ou chambre d'hôtes. Ainsi de novembre 2017 à février 2018, 21 propriétaires ont été accompagnés dont 11 nouveaux, représentant 40 hébergements touristiques. 24 rendez-vous ont été pris pour de nouveaux projets de création représentant alors 46 hébergements touristiques.

L'Agglomération a travaillé par ailleurs à la valorisation des produits locaux avec la création et la diffusion d'une carte des produits du terroir Nord 79 à destination des touristes en partenariat avec la Communauté de Communes du Thouarsais, la Chambre d'Agriculture, le Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) du Haut-Bocage et l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire (IRQUA) Poitou-Charentes. Il s'agit d'un outil complémentaire du guide des produits locaux réalisé en 2016.

DÉVELOPPER UN ACCUEIL DYNAMIQUE ET CHALEUREUX

L'Agglomération et l'Office de tourisme ont à cœur de faire découvrir le Bocage Bressuirais à travers le regard d'habitants du territoire. À ce titre, il a été lancé une **expérimentation autour de la création d'un club de passeurs du territoire**. Il s'agit d'un nouveau concept de visite : des habitants passionnés et bénévoles vont à la rencontre des touristes pour faire partager, lors d'une visite gratuite, les lieux typiques, les anecdotes… du territoire. 6 passeurs du Bocage Bressuirais proposent ainsi une visite gratuite du Bocage sur différentes thématiques : patrimoine, histoire, paysage …

Par ailleurs, afin de renforcer la diffusion de l'information touristique et évènementielle à l'échelle du territoire 24h/24, l'Agglomération a prévu l'installation de bornes d'informations touristiques.
En 2017, **4 bornes d'informations touristiques ont été installées** sur les communes de : Argentonnay, Bressuire, Cerizay et Mauléon afin de compléter les points d'information déjà existants sur ces communes.
Un nouveau programme d'installation est prévu pour 2018.

Afin de développer des liens avec le territoire et le faire connaitre, l'Office de tourisme participe à la promotion des manifestations du Bocage Bressuirais. Il est aussi le support de la billetterie des manifestations.

Des visites d'entreprises sont aussi valorisées telles que les visites d'Odyssée Nature (Body Nature) qui a accueilli plus de 4 000 visiteurs en 2017.

DÉVELOPPER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE LOISIRS ET DE DÉCOUVERTE, ENTRE NATURE ET HISTOIRE

Le schéma de développement touristique a permis de repérer et inventorier les sites et entités remarquables à valoriser dans une approche touristique.

Ainsi, l'Agglomération travaille sur la valorisation de différents sites et équipements touristiques du Bocage Bressuirais :

- Le site de **Pescalis** à Moutiers sous Chantemerle
- La création du **Parc de loisirs Val de Scie** à Nueil-Les-Aubiers composé d'une baignade naturelle, d'espaces ludiques et sportifs et d'itinéraires de promenade. Ouvert au public en juillet 2017, il a connu un franc succès en Bocage et au-delà attirant un public du Maine et Loire, de la Vendée…
- L'animation et la gestion de **sites naturels de la Vallée de l'Argenton** : le Clos de l'Oncle Georges et le site de la Passerelle d'Auzay (2 sites labellisés Espaces Naturels Sensibles) à Argentonnay. En 2017, de nouveaux panneaux d'information et de découverte y ont été installés. Des écocompteurs du Département font état pour l'année 2017 de 14 702 passages sur le site de la Passerelle d'Auzay et de 12 907 passages au Clos de l'Oncle Georges.
- La valorisation de **sites et d'itinéraires sur la Vallée de la Sèvre Nantaise** avec la gestion et l'animation du Jardin des Chirons à Largeasse, le projet d'extension du GR de Pays Sèvre et Maine en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP 79) et le renforcement des partenariats avec les territoires voisins de la Vendée.
- La valorisation d'un **patrimoine historique remarquable et de caractère**. Un appui et suivi est ainsi apporté sur des projets de valorisation de cœurs de bourg notamment les démarches de site patrimonial remarquable…
- L'Agglomération apporte aussi un soutien financier au fonctionnement du **Château de Saint-Mesmin**, site patrimonial touristique. Par ailleurs, un projet de mise en signalétique de 3 châteaux du Bocage (Argentonnay, Bressuire et Mauléon) est en cours d'élaboration.

Il s'agit aussi de permettre une **découverte itinérante du territoire** en favorisant le développement et la structuration d'une offre diversifiée de randonnée (pédestre, équestre, cyclable).

L'Agglomération et l'Office de tourisme ont organisé en janvier 2017 une réunion d'information sur la randonnée avec le Département des Deux-Sèvres réunissant plus d'une cinquantaine de personnes du monde associatif et élus communaux. Différents projets d'itinéraires de randonnée infra et intercommunaux sont en cours d'élaboration portés par des associations dynamiques et les communes.

Par ailleurs, il s'agit aussi de compléter et renforcer les axes structurants et créer des itinéraires "vélo". Forte de la présence d'axes structurants sur son territoire (Voies Vertes et véloroutes), l'Agglomération porte un projet de développement d'itinérance à vélo avec la création de partenariats inter-territoires avec la Communauté de Communes du Thouarsais, l'Agglomération du Saumurois, les Communautés de Communes de Pouzauges et de la Chataigneraie.

Des parcours découverte / parcours ludiques sont aussi développés. Notons par exemple en 2017 la mise en place d'un parcours Terra Aventura (chasse au trésor numérique) sur Argentonnay en partenariat avec la Commune, le Département et la Région.

METTRE EN RÉSEAU ET PROMOUVOIR L'OFFRE TOURISTIQUE

L'Office de tourisme développe des temps d'échange entre prestataires du Bocage : ateliers Franglais, accompagnement individualisé des hébergeurs ; afin de renforcer la mise en réseau des prestataires.

Il s'agit aussi de favoriser des partenariats avec les sites et acteurs limitrophes partageant une même destination touristique : autour du Puy du Fou notamment. Ainsi, des sets de tables présentant plusieurs territoires ont été développés par les Offices de tourisme du Bocage Bressuirais, de la Chataigneraie et du Thouarsais et sont proposés aux restaurateurs du territoire.

Le service réceptif (Office de tourisme et Pescalis) à l'échelle de l'Agglomération se structure progressivement et travaille à la commercialisation des produits touristiques pour les groupes notamment (Bocage des Enfants, clubs de randonnée…)

Office de tourisme

L'Office de Tourisme a orienté son action autour de 3 axes :

- de l'appui renforcé auprès des professionnels du tourisme, première porte d'entrée du territoire,
- du développement de la communication numérique,
- du développement des animations touristiques.

ACTIVITÉS DE L'OFFICE DE TOURISME

Accueil dans les différents bureaux

L'Office de tourisme accueille le public sur **trois sites** à :

- Bressuire : 2 900 visiteurs dont 54% de locaux – 263 visiteurs étrangers
- Mauléon : 918 visiteurs dont 56% de locaux – 36 visiteurs étrangers
- Point info Château de Bressuire : 5 133 visiteurs

En complément des bureaux d'accueil, les **bornes d'information touristique** permettent de répondre en permanence à la demande d'information des visiteurs ou des habitants. Ces outils, véritables points d'accueil interactif de proximité, sont également un renfort pour la diffusion de l'information touristique et évènementielle. En 2017, 3 052 connexions ont été enregistrées sur les 4 bornes réparties sur le territoire à Argentonnay, Bressuire, Cerizay et Mauléon.

Par ailleurs, 7 694 connexions ont été comptabilisées sur le **site internet** de l'Office de tourisme.

Evolution constante de l'hébergement touristique

L'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire et son offre ne cesse de s'accroître.
3 684 lits touristiques, **279** établissements soit plus 36 % en 3 ans. Cela représente 102 304 nuitées.

- 13 hôtels, 475 lits
- 170 meublés de tourisme, 910 lits
- 53 chambres d'hôtes, 277 lits
- 3 résidences de tourisme, 298 lits
- 13 hébergements de groupes, 663 lits
- 8 campings, 718 lits
- 12 aires de camping-car
- 1 000 résidences secondaires

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE "ACTIVITÉS TOURISTIQUES"

Les sites touristiques :

Le territoire bénéficie de nombreux sites touristiques variés alliant histoire, découverte de la nature et sensations.

- Château de Saint-Mesmin : 12 748 visiteurs en 2017
- Forêt de l'Aventure (Forêt de Chantemerle) : 12 304 visiteurs en 2017
- Aquarium de Pescalis : 11 140 visiteurs en 2017
- Musée de la Tour Nivelle : 6 777 visiteurs en 2017
- Odyssée Nature (découverte de l'entreprise Body Nature) : 4 421 visiteurs en 2017 (2 962 en 2016)
- Crèche animée et maquette ferroviaire : 4 278 visiteurs en 2017

À proximité du Bocage Bressuirais, se situent des sites touristiques à fort rayonnement. Le Puy du Fou et le Futuroscope ont accueilli respectivement 2 260 000 et 2 millions de visiteurs en 2017.

Randonnée et itinéraires :

- 1 circuit de géocaching sur Argentonnay
- 3 voies vertes et 1 véloroute
- 2 boucles vélos
- 35 circuits pédestres
- 8 circuits VTT
- 9 balades patrimoine/parcours découverte

Pescalis

Pescalis est un site touristique structurant dédié au monde de l'eau douce. Ce complexe "4 en 1" propose salles, restauration, hébergement, activités.

- Hébergements : résidences de tourisme et gîtes.
- Activités : pêche, activités nature et sportives, découverte ornithologique, aquarium, proximité d'activités type accrobranche, karting, Ferme des Noues…
- Sentiers ouverts à tous : le sentier des étangs, un sentier d'interprétation à proximité, la Voie Verte...

L'HÉBERGEMENT

La prestation "hébergement" a connu une présaison et une arrière-saison plutôt favorable, avec la confirmation des courts séjours (1 à 2 nuits). Les clients, à majorité d'origine française (81,5 %) sont venus à des fins de loisirs (70,6 %) et pour affaires (14,7 %) ; le Puy du fou est un partenaire majeur. Ce secteur d'activité est en progression en 2017.

UN LIEU DE PROMENADE APPRÉCIÉ

Pescalis attire un public de promeneurs (tour des étangs) et est devenu une destination de sortie du fait de l'offre estivale du marché des producteurs de Pescalis et des animations culturelles organisées par les services de l'Agglomération.

L'ACTIVITÉ PÊCHE

Cette activité a souffert en 2017 des conditions météorologiques (temps trop pluvieux et/ou trop caniculaire), de problèmes de fraie et de la réglementation (obligation de fermer l'étang des Chirons fin août). La concentration des activités Pêche sur le site de Pescalis avec l'arrêt de la location des étangs à La Chapelle St Laurent entraine une réorganisation de l'offre.

Type de clientèle

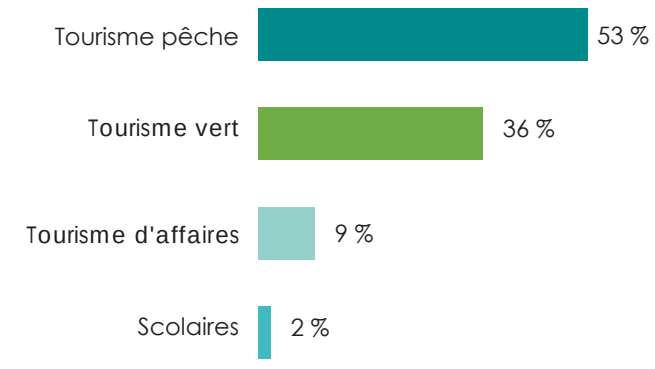

Provenance de la clientèle

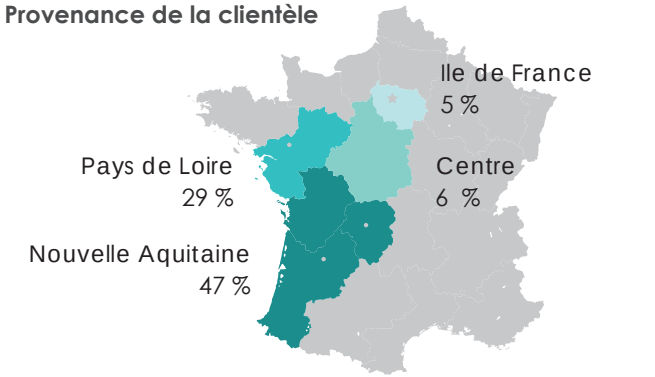

Chiffres clés

11 140 visiteurs
Aquarium et étangs (10 000 en 2016)

17 611 nuitées
(18 342 en 2016)

+ 8 874 pêcheurs
90 % droits de pêche
10 % guidage
(13 156 en 2016)

Réseaux de communication

Informations basées sur un échantillon de 1400 clients en séjours.

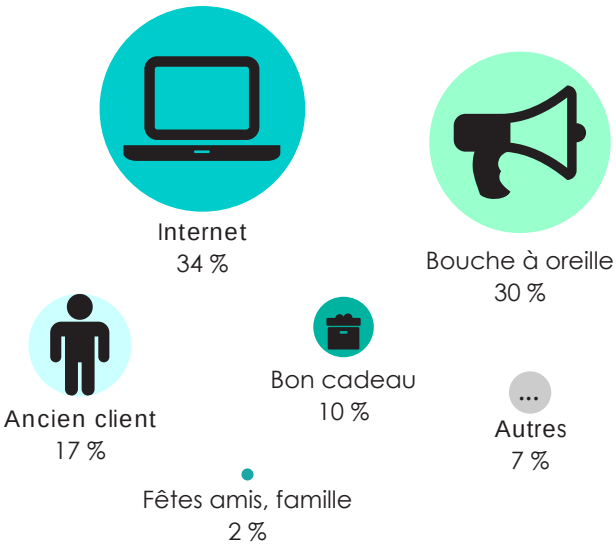

Après une phase de diagnostic permettant d'identifier les forces et faiblesses de Pescalis, 2017 a été l'année de référence avec des dépenses contenues et une masse salariale réduite.

2018 sera le point de départ du "nouveau Pescalis" avec le maintien de l'activité pêche, le renforcement de l'hébergement comme la porte d'entrée et la mise en réseau des acteurs au sein du territoire. L'objectif étant de renforcer l'image du site et valoriser les partenaires privés de manière réciproque.

Bocapole

Bocapole a pour vocation la location de salles pour divers évènements, ainsi que des prestations de services liées à ces locations. La régie Bocapole dispose d'un parc de matériel destiné à la location pour les associations, les collectivités et les entreprises de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

Les enjeux de Bocapole sont divers : participer à la diffusion culturelle de spectacles populaires et au développement économique du territoire, favoriser la création et la pérennité d'événements économiques, culturels et sociaux sur le territoire, être un outil de rayonnement du territoire à l'extérieur de ses frontières, par sa capacité à attirer des publics des territoires voisins ou plus lointains.

BILAN ANNUEL

En 2017, l'activité globale de Bocapole a augmenté d'environ 6,5 % par rapport à 2016. Le nombre de spectacles programmés par des productions a légèrement augmenté passant de 11 à 13.

Le nombre d'événements sociaux-économiques est stable, quelques événements (notamment salons) ont subi une petite baisse de fréquentation plus ou moins importante.

La baisse du nombre de locataires permanents, engagé en 2016, a été stabilisée en 2017 (3 espaces de bureaux demeurent disponibles).

Bilan affluence et occupation

Plus de 106 000 personnes, participant à des événements, réunions, séminaires ou spectacles ont utilisé le site de Bocapole en 2017.

104 événements se sont tenus (pour 168 jours d'événements en tout) pour une occupation avec les temps de montage et démontage de 216 jours au total.

28 spectacles ont été proposés, dont 13 par des producteurs professionnels utilisant Bocapole.

Bilan des grands spectacles programmés

Bocapole continue à être concurrencé par les salles de spectacles régionales plus grandes, qui attirent prioritairement les têtes d'affiche en concert (les jauges sont plus importantes et donc le chiffre d'affaire y est plus important pour les producteurs et tourneurs)

Par ailleurs, une inflation forte des coûts des contrats de cession pour les concerts explique le fait que des concerts d'artistes ou de groupe populaire à notoriété nationale soient moins programmés par les producteurs sur Bocapole. L'inflation étant plus contenu en matière de spectacles de one-man show, la baisse de leur programmation reste à la marge.

Pour continuer à offrir des spectacles populaires et de qualité, Bocapole a engagé un travail de qualification et de certification de ses services (obtention de la licence 3 d'entrepreneur de spectacle, contrat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)…) auprès des producteurs de spectacles nationaux, pour développer en tant qu'organisateur ou co-organisateur, ses propres dates de spectacles sur les années 2018, 2019 et 2020.

L'objectif est de pouvoir les compléter à terme par des dates à l'initiative de la Régie, telles que celle de Michel Drucker organisée le 4 février 2018.

Flash sur...

Boca Prod

L'équipe de Bocapole a entrepris en 2017 ses premières dates en programmation.

La Régie Bocapole, depuis sa création, loue ses espaces et équipements et met à disposition ses personnels à des organisateurs de spectacles, privés, institutionnels ou associatifs. En 2017, la Régie a engagé des réflexions et un travail pour, à terme, programmer par elle-même en tant organisateur ou co-organisateur des spectacles, afin de pouvoir compléter une programmation qui s'impose d'elle-même en fonction des demandes de ses clients professionnels ou associatifs.

Deux évènements tests ont été réalisés en 2017 : un groupe de musique régional dans le cadre d'une résidence d'artistes et un spectacle pour enfant par une compagnie locale. Une première date plus engageante d'artiste de notoriété nationale a été programmée pour février 2018.

Michel Drucker le 4 février 2018
a rassemblé plus de 1 000 spectateurs

Chiffres clés

104 évènements
réunions, séminaires ou spectacles

28 spectacles
dont 13 productions professionnelles

106 600 entrées

Musées et patrimoine

Les musées de l'Agglomération ont pour vocation de faciliter l'accès des habitants à leur patrimoine et à la culture de leur territoire en mettant en œuvre des actions de médiation et de diffusion : expositions, ateliers avec les scolaires et les groupes…

Les musées participent également au développement touristique en attirant les touristes et en prolongeant leur séjour.

L'EXPOSITION CHARLES LE ROUX (1814 – 1895)

De septembre à décembre 2017, "Charles Le Roux, peintre et homme politique dans le bocage"

L'exposition a présenté le talentueux peintre de paysage mais aussi l'homme politique (député des Deux-Sèvres, maire de Cerizay sous le Second-Empire) et le grand propriétaire terrien. Cet homme aux multiples facettes irriguait le territoire du Bocage ce qui a permis de proposer une exposition en trois parties complémentaires, réparties sur trois sites :

- Musée de Bressuire : "le peintre",
- Bibliothèque de Cerizay : "l'homme politique",
- Mairie et salle des fêtes de Combrand : "le grand propriétaire promoteur de l'innovation agricole".

2 615 visiteurs ont été accueillis ce qui témoigne d'une bonne fréquentation sur un thème assez difficile, la peinture ancienne :

- l'exposition a touché un public urbain et rural,
- le public scolaire touché par l'exposition était très varié (816 élèves provenant de 13 établissements du primaire au lycée de Bressuire à l'Absie). Chaque élève a participé à un atelier.

Charles Le Roux, *Le château de Bressuire*, **vers 1849, don de la famille à la suite de l'exposition**

LE SITE HISTORIQUE ET NATUREL DES VAUX

Les rochers des Vaux : relevés et premières analyses

En prévision de la rénovation de la bibliothèque et du musée à Mauléon, les travaux de recherche et d'inventaire sur les collections s'accélèrent.

Parmi les collections, figurent des blocs gravés provenant du site archéologique des Vaux (Saint-Aubin de Baubigné). La collaboration initiée en 2014 avec la Direction Régional de l'Archéologie et des monuments historiques du Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine) a abouti cette année, après l'inventaire géolocalisé et photographique de chaque bloc, à la rédaction d'un rapport présentant les relevés effectués sur les blocs accompagnés d'une première analyse. Ce travail doit être complété dans les années à venir par des fouilles, la mise en place de mesures de protection sur site et la valorisation des blocs sur place et au musée. Pour rappel, les blocs des Vaux représentent le premier site de rochers anthropomorphes gravés en Europe.

Culture

Diversifier l'offre culturelle et favoriser l'accès pour tous

Exploration sonore (classes d'éveil et violons et bibliothécaire)

Scènes de territoire : les scènes de tous les émerveillements

Scènes de Territoire a eu pour objectif tout au long de l'année 2017 de conforter son action sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en investissant des lieux culturels repérés en dehors du Théâtre à Bressuire.

"La Passerelle" à Mauléon,"La Griotte" à Cerizay, mais aussi l'Espace "Belle Arrivée" à Nueil-Les-Aubiers ; ainsi que des salles des fêtes ou des espaces publics dans les différentes communes du territoire permettent d'aller au plus près des habitants notamment au niveau de la programmation scolaire.

Le projet "Scènes de Territoire" ne se limite pas à la seule programmation de spectacles mais comprend également les résidences d'artistes avec des "sorties de fabrique" qui irriguent les communes du territoire et permettent d'aller à la rencontre du public.

UNE PROGRAMMATION PLURIDISCIPLINAIRE ET UNE PRÉSENCE ARTISTIQUE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMERATION

Chiffres clés

13 464 spectateurs

745 abonnés sur la saison 2017/18

38 spectacles tout public, jeune public et scolaire totalisant **73 présentations**

Spectacle "Plaire" - Jérôme Rouger - Cie La Martingale - Février 2017

Une programmation tout public

33 spectacles avec 39 représentations (dont les 6 soirées de présentations de saison) ont été présentés au tout public, dont 7 spectacles en direction d'un public familial totalisant **9159 personnes**. La programmation pluridisciplinaire propose théâtre, danse, musiques du monde et chanson française, des arts visuels et arts du cirque pour que chacun puisse y trouver des spectacles en adéquation avec ses sensibilités.

Une programmation en direction des scolaires

10 spectacles totalisant 29 représentations ont été présentés en 2017 sur le temps scolaire aux écoles maternelles et primaires du territoire de l'Agglomération.

Globalement, ce sont **4 305 scolaires sur les 6 000 que compte le territoire qui ont pu assister à au moins un spectacle au cours de cette année**.

À ces chiffres, il convient d'ajouter **282 collégiens et lycéens** sur des séances scolaires : **2 spectacles différents représentant 2 représentations.**

Les résidences d'artistes et les "sorties de fabrique"

Plusieurs compagnies régionales ou hors région ont été accueillies en résidence de création tout au long de l'année : Labulkrack, Mastoc Production, la Compagnie Adequate, la Compagnie Volubilis, Le Cirque Lazuli.

Ces résidences ont eu lieu dans le "le Studio" espace de répétition situé au Théâtre à Bressuire, mais aussi sur d'autres lieux du territoire : espaces publics par exemple pour la compagnie Volubilis.

Des "sorties de fabrique", moments où les compagnies viennent confronter leur travail en cours avec le public et échangent avec lui ont jalonné ces périodes de résidence.

UNE DÉMARCHE D'ACTION CULTURELLE ET UN TRAVAIL EN RÉSEAU ET EN PARTENARIAT

Les actions culturelles représentent les propositions destinées au public dans toute sa diversité et peuvent prendre des formes très variées :

Une démarche d'Action Culturelle

- **Les répétitions publiques ou "sorties de fabrique"**
- **Les "bords de scènes"** : temps de rencontre entre artistes et public à l'issue de certains spectacles.
- **Les visites du Théâtre** : l'équipe de Scènes de Territoire accueille, sur demande, différents groupes tout au long de l'année au Théâtre, dans le cadre d'actions spécifiques.
- **La médiation** : Scènes de Territoire s'est associé à la Compagnie "La Nuit te soupire" et est pilote aujourd'hui d'une réflexion à dimension de la région sur "la médiation culturelle et le rapport au public et aux œuvres d'art". Un programme d'actions, d'ateliers et rencontres se développe en parallèle de la programmation et 37 actions de médiation à destination des enfants et adolescents du territoire ont été réalisées.

Flash sur...

Le soutien à la création, et les œuvres qui s'exportent

L'accompagnement au long cours et le soutien à la création est essentiel pour les artistes. Nous espérons que la future création issue du collectage réalisé sur le bocage par la Cie Irruptionnel sur le STO aura le même avenir que le spectacle accueilli en avril 2017 au Théâtre, "Les 2 frères et les lions" qui après une tournée remarquée est nominé aux Molières.

Un travail en réseau et en partenariat

Le soutien aux pratiques amateurs se concrétise par les mises à disposition du Théâtre :

- Lycée Maurice Genevoix (atelier théâtre – finalisation du spectacle de l'option théâtre)
- Association du Théâtre du Bocage pour les différents ateliers de pratique amateur encadrés par l'association
- Le week-end "Théâtre amateur sur un plateau" : initiée en 2012, cette manifestation qui se déroule en mars permet à plusieurs troupes amateurs du territoire de présenter leur spectacle dans un lieu réellement adapté.
- Le projet "Maestro" en lien avec le Conservatoire de Musique avec la Compagnie du Théâtre du Bocage et l'Orchestre à l'école Jules Ferry en juin.

Un travail en réseau : Scènes de Territoire travaille en réseau avec les structures spectacle vivant du Poitou-Charentes réunies au sein du G19, mais aussi le réseau des Partenaires Culturels du Grand Ouest en lien avec les régions Pays de la Loire et Bretagne (concertation sur des tournées de spectacles).

Conservatoire de musique : un territoire à l'unisson

Le Conservatoire de musique est labellisé "Conservatoire à rayonnement intercommunal" par le Ministère de la Culture, qui, par ce biais se porte garant de la qualité des actions, menées par l'équipe pédagogique et administrative de la structure.

Ses missions se déclinent à travers 3 axes :

- **Offrir un enseignement musical spécialisé** en proximité, sur **6 sites d'enseignement** (Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant, Nueil-Les-Aubiers). Cet enseignement varié et de qualité se décline en un apprentissage global accordant la part belle aux pratiques collectives pour "jouer ensemble".
- **Participer à l'éducation artistique et culturelle** à travers l'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) et ses développements (Orchestres à l'école, Parcours Educatif Artistique et Culturel (PEAC)), soit **60 % des élèves scolarisés** en primaire sensibilisés sur le territoire, grâce au financement des communes.
- **Animer une saison musicale** sur l'ensemble du territoire, fruit de la rencontre entre musiciens amateurs et professionnels.

Chiffres clés

696 inscrits

534 élèves < 25 ans

162 élèves > 25 ans

86
enfants sur les 3 Orchestres à l'Ecole

La fréquentation du Conservatoire de musique est stable par rapport à l'année 2016/2017 :

Année scolaire 2017-2018	Provenance géographique	Fréquentation du site
Argentonnay	42	10
Bressuire	390	581
Cerizay	107	65
Mauléon	49	44
Nueil-Les-Aubiers	47	53
Moncoutant	47	20

14 élèves sont domiciliés hors Agglomération.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ : INNOVATION ET STRUCTURATION

Désireux de renouveler son offre et de rendre les pratiques musicales les plus accessibles possibles, le Conservatoire a innové en 2017 avec le lancement d'un nouvel atelier "Chantons en famille" qui connait une belle fréquentation.

La classe passerelle, réunissant 4 enfants du premier Orchestre à l'école Jules Ferry, s'est poursuivie, grâce au financement renouvelé de la Fondation Daniel et Nina Carasso au titre de l'Art citoyen, ce qui a abouti à l'intégration des enfants au sein de l'Orchestre du Conservatoire.

Plus largement, afin de faciliter la lecture des parcours musicaux que le Conservatoire propose, l'équipe pédagogique a élaboré un référentiel des études propre à l'établissement dans le respect des schémas nationaux.

Parallèlement, le suivi pédagogique des élèves a été mis en place par voie dématérialisée, via le logiciel IMuse, nécessitant un travail d'accompagnement à destination des enseignants et des usagers.

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UNE OUVERTURE POUR TOUS

La qualité et la diversité du travail mené par le Conservatoire sur ce plan ont été récompensées par l'attribution d'une **subvention exceptionnelle de 10 000 € de la DRAC**.

Vers la petite enfance

Le Conservatoire est intervenu auprès des crèches et au multi-accueil de la Forêt sur Sèvre.

En milieu scolaire

Le temps d'intervention en milieu scolaire demeure stable avec **1300 heures de sensibilisation musicale**, touchant environ 60 % des enfants scolarisés, grâce au financement des communes.

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle, en lien avec Scènes de Territoire et le réseau des Bibliothèques s'est déployé sur le thème des musiques de rue avec la compagnie professionnelle des Traîne-Savates, 160 enfants mobilisés (écoles d'Etusson, Argentonnay, Noirterre, Chiché, Cerizay et Cirières), la Batucada et la fanfare Misticrack du Conservatoire.

La dynamique des Orchestres à l'école s'est amplifiée avec en plus de l'Orchestre à l'école Jules Ferry de Bressuire (année 2), le lancement d'un nouvel Orchestre à l'école Ernest Pérochon de Courlay et la création d'un troisième à l'école de la Sèvre de Moncoutant autour des instruments à vent. À partir de cette expérience, le Conservatoire a été sollicité par le Pôle Aliénor (Centre d'Etude Supérieure Musique et Danse en Nouvelle-Aquitaine) comme support d'une formation continue pour enseignants en situation professionnelle.

Flash sur...

L'orchestre à l'école

Jeudi 21 décembre 2017, s'est tenue la cérémonie officielle de remise des 35 instruments de l'Orchestre à l'école de Moncoutant en présence de Monsieur Mouiller, Sénateur, Madame Jarry, Vice-Présidente de l'Agglomération, Monsieur Pétraud, Maire, Monsieur Picaud, DASEN, et d'autres élus ainsi que les enseignants.

Le parc instrumental est autofinancé par l'Agglomération avec l'aide de la réserve sénatoriale (Travaux divers d'intérêt local), le temps d'intervention musicale est financé par la commune (90 h sur 2 ans).

Public extra-scolaire

Une initiation au steeldrum a été organisée pendant les vacances de la Toussaint (public croisé des Centres Socio-Culturel (CSC) et du Conservatoire) avec Camille Belliard, artiste professionnelle.

La musique à tous les âges et au-delà des handicaps

Les deux ateliers handi-musique ont été poursuivis. De plus, deux nouveaux partenariats ont été initiés : un avec l'Institut Médico-Educatif (IME) de Bressuire auprès de 5 enfants et un avec le foyer de vie Le Chalet (10 personnes). Sur cette démarche, il est privilégié une approche qualitative et non quantitative, en concertation avec les structures spécialisées.

Les aînés de 8 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Bocage se sont retrouvés pour la 4ème année en chansons à Bocapole, en partenariat avec l'Association Gérontologique Nord Deux-Sèvres devant 500 spectateurs. Ce projet a reçu une aide financière via l'appel à projet de l'Agence Régionale de santé (ARS) et de la DRAC "Culture & Santé".

LA SAISON MUSICALE : AU SERVICE DU TERRITOIRE

Lieu d'expression de la pédagogie de projet du Conservatoire, l'organisation de la saison musicale permet aux élèves de se produire régulièrement sur scène et de se nourrir de l'expérience d'artistes professionnels. Le Conservatoire a donné environ 45 concerts et participé à de nombreuses animations sur des communes du territoire (carnavals, marchés de Noël, journées du patrimoine, festivals d'intérêts communautaires…). **De nouveaux partenariats** ont été tissés en 2017 avec le Rotary Club, la Chambre des Jeunes Dirigeants, la Débandade de Boismé… en plus des partenariats habituels avec des associations du territoire (CSC, Boc'hall, Cant'Amüs, Chœur de chambre des Deux-Sèvres) dans le cadre de conventionnements.

Les Bibliothèques : lire et découvrir

Les 24 bibliothèques mettent à disposition du public une offre de livres, films, magazines et CD destinés à tous les âges. Elles organisent des animations toute l'année pour le public jeune et adulte et accueillent des groupes scolaires ou de loisirs. Les bibliothèques se veulent des lieux de médiation, de découverte, d'apprentissage et de divertissement.

2017 restera une année charnière pour la mise en réseau des Bibliothèques avec le déploiement d'un nouveau logiciel informatique qui permet désormais un accès de tous les habitants au même catalogue commun. Les 24 collections n'en font désormais plus qu'une.

L'abonnement devient gratuit

Le travail d'harmonisation du service entamé depuis 2014 a trouvé en 2017 l'un de ses aboutissements les plus notables dans l'instauration de la gratuité de l'inscription.

Jusqu'en septembre 2017, chaque bibliothèque avait sa propre politique tarifaire allant de la gratuité à 17 €. Les élus de l'Agglomération ont pris la décision de généraliser la gratuité aux 24 bibliothèques.

Cette décision, politiquement forte, a pour objectif d'abaisser les barrières financières à l'accès aux bibliothèques et de permettre à chacun d'emprunter des ouvrages sans que la question du coût ne soit un obstacle.

La gratuité a d'emblée été un succès. En octobre 2017, un mois après le lancement de la gratuité, le réseau comptait déjà 1 000 abonnés supplémentaires.

Des modalités de prêt harmonisées

Durant le premier semestre 2017, les bibliothécaires ont travaillé à l'harmonisation des modalités de prêt jusqu'alors propres à chaque structure.

Le règlement intérieur des bibliothèques a également été revu dans une optique de simplification et dans une logique de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis des usagers.

Désormais chaque usager a droit à 20 documents pour 4 semaines et peut, grâce à une carte unique, emprunter indifféremment dans les 24 structures.

Un programme d'animations irriguant le territoire

Pour la troisième année consécutive, les 24 bibliothèques proposent un programme d'animation commun selon un axe thématique décliné sur l'ensemble du territoire. En 2016-2017 le thème retenu était celui de la bande dessinée. En 2017-2018, les bibliothèques ont décidé d'investir un champ original, celui des sciences, et d'aller sur une de leur mission fondamentale : diffuser les savoirs et les rendre intelligibles pour le plus grand nombre. Quel que soit le thème retenu, le programme s'attache à le décliner sous différentes formes : rencontres, lectures, concerts, balades, jeux et ateliers... et ceci grâce aux différents partenaires présents sur le territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs... À cela s'ajoute des rendez-vous réguliers à destination des enfants et des adultes (contes et moments d'échanges autour de la lecture...).

Flash sur...

Partir en livre

Chaque été, les bibliothèques sortent de leurs murs pour aller à la rencontre des habitants et leur proposer lectures et animations.

En 2017, les bibliothécaires étaient notamment présents à Val de Scie, au château de Saint-Mesmin, au marché des producteurs de Pescalis, au marché du Clos à Nueil-Les-Aubiers, au château de Bressuire...

UNE VISIBILITÉ RETROUVÉE POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Le nom "Réseau de lecture publique" présentait l'inconvénient d'être peu parlant pour la population et ne correspondait plus à la pluralité des missions et des actions désormais portées par les bibliothèques. Le service a ainsi été rebaptisé "Bibliothèques" dans un souci d'appropriation par la population et dans une volonté de "rajeunissement" de l'image du service."Ma bibliothèque" devient presque un slogan et une fierté pour chaque usager.

Une campagne de communication pour promouvoir le service

L'instauration de la gratuité et la mise en place des nouveaux services se sont accompagnés d'une importante campagne de communication ayant pour ambition de s'adresser à tous les habitants et de leur permettre de découvrir ou redécouvrir le service et les nouveautés proposées d'une manière moderne et positive.

Un site internet comme vitrine du réseau

Le site internet (www.bibliotheques.agglo2b.fr) constitue désormais la vitrine du réseau. L'usager peut y retrouver des actualités, un agenda, des informations pratiques mais également rechercher un document, le réserver et gérer ses prêts en ligne.

Chiffres clés

9 880 inscrits

8 371 personnes ont assisté aux animations en 2016/17

6 600 scolaires accueillis en 2016/17

21 299 visites du nouveau site @

Centres aquatiques

Pour des activités sportives, ludiques et de détente

Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, on recense cinq centres aquatiques et un site de baignade naturelle "Val de Scie".

Deux de ces centres (Cœur d'O à Bressuire et Aquadel Cerizay) sont ouverts tout au long de l'année et disposent d'un bassin sportif, d'un bassin aqua ludique, d'une pataugeoire et d'un sauna-hammam ainsi que d'une salle de remise en forme sur Aquadel Cerizay.

De nombreuses activités aquatiques sont proposées au public :aquagym, aquabike, circuit training, bébés nageurs...

On dispose également d'une piscine semi-permanente située à Moncoutant, ouverte de mars à octobre, ainsi que de deux piscines estivales (ouvertes de juin à septembre) :

- Aquadel Mauléon,
- Argentonnay.

Les centres aquatiques accueillent les scolaires sur les périodes scolaires et les accueils de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Cette année 2017 a été marquée par l'ouverture de la baignade biologique du "Val de Scie" située sur la commune de Nueil-Les-Aubiers.

En 2017, les centres aquatiques ont accueilli 263 437 clients (toutes entrées confondues).

Centres aquatiques	2017	2016	2015
Argentonnay	3 914	9 362	9 795
Cœur d'O Bressuire	144 051	153 083	156 060
Aquadel Cerizay	75 387	72 847	79 374
Aquadel Mauléon	5 403	9 550	10 728
Moncoutant	14 899	17 999	18 734
Val de Scie	19 783		
TOTAL	**263 437**	**262 841**	**274 691**

PARC DE LOISIRS DU VAL DE SCIE

Inauguré le 30 juin 2017, le parc de loisirs Val de Scie a ouvert ses portes au public le 1er juillet.

Les visiteurs ont pu profiter de l'espace de baignade biologique avec 1 850 m² d'eau naturellement chauffée par les rayons du soleil et équipé de toboggan, de plongeoirs, d'une aire de jeux aqualudiques et d'un terrain de beach volley. Au total, près de 20 000 entrées ont été comptabilisées durant toute la saison, du 1er juillet au 3 septembre 2017.

En complément de l'espace de baignade dont l'accès est payant, les visiteurs ont pu profiter librement d'un parc alliant loisirs et détente avec tyroliennes, parcours équilibre, sentiers et espaces pique-nique.

Au-délà de la fréquentation locale, la première saison a confirmé que cet équipement de loisirs constituait également un attrait touristique pour le territoire avec des visiteurs venus de Vendée et de Maine et Loire notamment.

La mise en place d'un logiciel de suivi de l'origine des visiteurs, prévue pour la saison 2018, permettra d'affiner les statistiques.

Val de Scie
près de 20 000 entrées et 14 jours où le site a affiché complet.

Soutien aux associations

Soutien aux associations sportives

Le sport est au cœur de multiples enjeux. Afin de répondre à ceux du développement des pratiques physiques et sportives, de l'éducation par le sport et de la compétition sportive, la Communauté d'Agglomération soutient des associations du territoire.

Ce soutien s'adresse à différentes cibles :

- clubs et manifestations sportives d'intérêt communautaire,
- équipes et sportifs de haut niveau.

CLUBS ET MANIFESTATIONS

Les associations uniques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et ayant un rayonnement régional a minima bénéficient d'une subvention de fonctionnement :

Structure	Montant
Golf Club Bressuire	6 000 €
Club Ovalie du Bocage	17 000 €
Judo Club du Bocage	13 000 €
Sèvre Bocage Athlétique Club	12 000 €
Cercle des nageurs Bocage	7 500 €
TOTAL	**55 500 €**

Les écoles de découverte des Sports (EDS) :

Structure	Montant
Ecole découverte des sports du Bocage	42 000 €
Ecole découverte des sports Argentonnais	1 500 €
Ecole découverte des sports Moncoutant	1 500 €
TOTAL	**45 000 €**

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Structure et objet de la subvention	Montant
Tennis Club de Bressuire - Tournoi du futur Tournoi Tennis Top 10-12	3 500 € 6 500 €
Judo Club du Bocage - Tournoi des cadets Tournoi des minimes	3 000 € 500 €
Sèvre Bocage Athlétique Club Semi-marathon du Bocage Meeting Robert Bodin Championnat du Poitou-Charentes de cross	 3 500 € 3 000 € 500 €
ASK Val d'Argenton Course régionale UFOLEP, finale des nationales séries karting toutes catégories, championnats de France 125 boite de vitesses (élite) et série et internationale open	6 000 €
Tour cycliste Poitou-charentes	14 000 €
AJEF - Highland Games	4 000 €
Le Tallud de Chiché Coupe de France de Stock-car	 1 000 €
TOTAL	**46 500 €**

ÉQUIPES ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Equipes de niveau national	Montant
Football Club Bressuirais	20 000 €
SAM Handball	20 000 €
Réveil Bressuirais Basketball	17 526 €
TOTAL	**57 526 €**

Sportifs de haut niveau	Montant
Cédric COURILLAUD - Enjeux sport adapté	1 200,00
Julie CHUPIN - Handicap Sport Project	1 200,00
Mathieu VIGIER - Taekwondo Club Bressuire	1 200,00
Pierre PROUST et Hugo HAY - SBAC	2 400,00
TOTAL	**6 000 €**

Soutien aux associations culturelles et touristiques, syndicats et SCIC

Pour conduire ses politiques publiques, la Communauté d'Agglomération travaille en partenariat avec les associations du territoire et s'appuie sur elles pour certaines actions à qui elle confie la mise en œuvre.

AIDE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Structure et objet de la subvention	Montant
Boc'Hall - Fonctionnement	15 000 €
Cant'amüs - Fonctionnement	2 000 €
SCIC Cinéma du Bocage - Fonctionnement	30 000 €
La Colporteuse Aide à la manifestation : Festiv'Arts	 15 000 €
Voix et Danses - Fonctionnement Aide à la manifestation : Terre de Danse et Eclat de Voix	31 177 € 50 000 €
CIVAM du Haut Bocage Soutien aux manifestations culturelles et à la valorisation des produits locaux	4 100 €
Couak'onjoue - Aide à la manifestation : 20 associations et 10ème festival "Banda Fiesta" exceptionnel	1 000 €
TOTAL	**148 277 €**

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS TOURISTIQUES ET PATRIMONIALES

Structure	Montant
Syndicat Mixte du Château de Saint-Mesmin	30 000 €
Marché estival de Pescalis	750 €
Musée École de la Tour Nivelle	30 000 €
Musée du Bhram	2 500 €
TOTAL	**63 250 €**

2

Aménager le territoire et préserver les ressources

Assainissement Préserver et traiter la réverve en eau

Qu'ils habitent en ville, dans un village ou en campagne, tous les habitants du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais sont concernés par **l'assainissement des eaux usées**.
Dans les secteurs où l'habitat est suffisamment dense, des infrastructures d'assainissement collectif ont été construites par la collectivité, il s'agit d'assainissement collectif (désigné par le terme tout à l'égout dans le langage courant).
Les autres habitations quant à elles, relèvent de l'assainissement non collectif (plus communément appelé fosse septique).
Ces deux solutions de traitement des eaux usées, avant leur rejet au milieu naturel, sont complémentaires, et sont indispensables pour limiter les nuisances et les risques de pollution.

L'assainissement non collectif

Le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais compte environ 11 500 habitations non raccordables au tout à l'égout, qui relèvent donc de l'assainissement non collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure depuis sa mise en place, les missions :

- d'études de la conception et d'implantation des installations neuves,
- de suivi de la bonne exécution des nouveaux ouvrages,
- de contrôle du fonctionnement des installations existantes .

Dans le courant de l'année 2017, ont été réalisés :

- 385 contrôles de fonctionnement des installations existantes
- 212 contrôles dans le cadre des ventes de bâtiments
- 84 contrôles de réalisation des travaux
- 4 études de définition de filière

Dans le courant de l'année 2017, une nouvelle mission a été confiée au SPANC. En effet, les agents du SPANC assurent le suivi des dossiers de demandes d'aides financières émanant des particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne accorde des aides à la réhabilitation de l'assainissement non collectif dans le cadre d'opérations groupées. L'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est portée candidate sur 17 communes de son territoire (représentant les têtes des bassins versants du Thouret et de la Sèvre Nantaise) pour faire bénéficier de ces aides aux particuliers.

Sur ces 17 communes, près de 1 450 installations sont éligibles aux aides.

Toutefois l'Agence de l'Eau vient d'interrompre ce régime d'aide pour l'année 2018.

Installation d'un filtre à sable vertical drainé

L'assainissement collectif

Le service assainissement collectif concerne environ 25 200 foyers, soit plus des 2/3 des habitants du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Les eaux usées produites au niveau de l'ensemble de ces habitations sont collectées et transportées vers une station d'épuration pour y être traitées puis rejetées dans le milieu naturel.

La collecte des eaux usées est assurée par un réseau gravitaire qui s'étend sur plus de 485 kilomètres. Plus de 100 postes de refoulement ont été implantés pour permettre de desservir les zones en contrebas du réseau principal, via un réseau de refoulement déployé sur un linéaire de 44 kilomètres.

En 2017, les 2 186 200 m³ d'eaux usées collectées ont ensuite été traités sur une des 65 stations d'épuration réparties sur le territoire.

Au cours de l'année, d'importants investissements ont été réalisés pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées :

- un linéaire de 8 500 mètres de canalisations a été posé,
- un lagunage naturel a été réalisé pour desservir le bourg de Geay,
- le lagunage naturel de Saint-Jouin de Milly a été agrandi pour permettre la création d'un nouveau lotissement communal,
- une nouvelle station d'épuration à été construite à la Chapelle Saint-Laurent pour remplacer les anciens lagunages devenus obsolètes.

Après que les eaux usées aient subi un traitement sur l'une des stations d'épuration, les eaux claires sont ensuite restituées au milieu naturel. Les boues produites par la station symbolisent la pollution piégée. Dans le courant de l'année 2017, 56 000 m³ de boues (soit 971 tonnes de matières sèches) ont été produites sur l'ensemble des stations d'épuration de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Chiffres clés

25 200 foyers raccordés au "tout à l'égout"

2 186 200 m³ d'eaux usées traitées

529 km de réseaux d'eaux usées,
100 postes de refoulement
et **65** stations d'épuration à exploiter

56 000 m³ de boues produites

Épandage des boues de la STEP de Mauléon

Curage des boues de la lagune de Noirlieu

Flash sur...

La mise en service d'une nouvelle station d'épuration à la Chapelle Saint-Laurent

Cette nouvelle station d'épuration de type boues activées a été mise en service en octobre 2017. Elle est dimensionnée pour traiter les effluents d'une population équivalente à 1 900 habitants. Dotée des technologies modernes de traitement, elle va permettre de traiter efficacement les eaux usées produites dans le bourg de la Chapelle Saint-Laurent, avant leur rejet dans le Thouret.

Le raccordement du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS)

Dans le courant de l'année 2017, une canalisation de refoulement a été installée sur un linéaire de 6 800 mètres pour permettre le raccordement des eaux usées du CHNDS à la station d'épuration de Bressuire.

Déchets Réduire et gérer les déchets

Comme l'eau, les déchets ont leur cycle. De la production au recyclage ou à l'enfouissement, en passant par la collecte et le tri. Le service de prévention et de gestion des déchets est présent à toutes les étapes.Parce que les déchets valent plus qu'un simple geste vers la poubelle ! Les missions du service sont :

- la prévention des déchets,
- la collecte des ordures ménagères,
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- le traitement et la valorisation des ordures ménagères,
- la gestion de 12 déchetteries.

Au quotidien, le service relève les enjeux déclinés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte :

- la réduction des quantités de déchets à la source en favorisant les nouvelles pratiques,
- la valorisation matière, organique ou énergétique,
- l'optimisation des collectes pour concilier maîtrise des coûts et individualisation des productions de chaque usager avec la mise en place de la part incitative sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- la limitation de l'enfouissement des déchets avec l'émergence de nouvelles filières de valorisation,
- la simplification des consignes de tri afin de réduire la part de déchets recyclables dans les ordures ménagères.

Nouveau dispositif de collecte des déchets

En 2017, le service a poursuivi le déploiement du nouveau dispositif de collecte sur le territoire dans le but d'individualiser les productions de déchets de chaque usager et ainsi permettre la mise en place dans les prochaines années d'une part variable incitative sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

COLLECTE EN BACS INDIVIDUELS

Au 1er Janvier 2018, le comptage officiel des productions de déchets des 15 000 foyers, équipés de bacs individuels a démarré pour une première facturation test en 2019.

Évolution de la TEOM vers la TEOM Incitative (TEOMI)

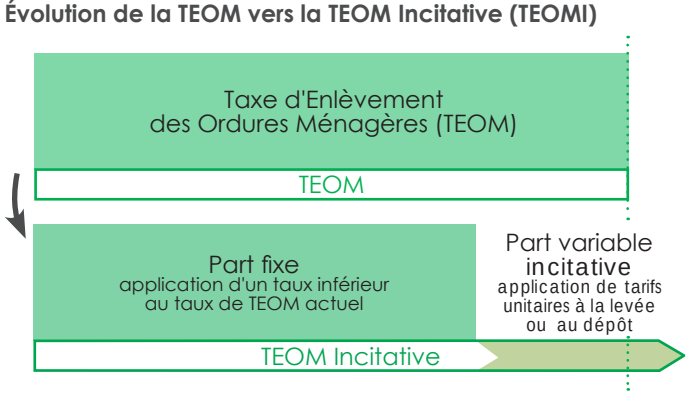

COLLECTE EN POINTS COLLECTIFS

En 2017, 7230 foyers ont été visités afin distribuer les cartes d'accès aux conteneurs collectifs d'ordures ménagères et d'informer les usagers sur le nouveau dispositif de collecte et sur les gestes à réaliser.

Dépôt de déchets avec la carte personnalisée

Le défi "famille zéro déchet"

En 2017, l'opération "défi famille zéro déchet" a été lancé sur le territoire. 41 familles (161 personnes) ont relevé, sur 6 mois, le défi de faire baisser leurs productions d'ordures ménagères résiduelles. Ses familles ont participé à 11 ateliers thématiques (achats, fabrication des produits ménagers et des produits cosmétiques, fabrication de sacs de course, de sacs à vrac, cuisine des restes).

DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS....

Plus forte baisse de déchets :
Baisse de 71 % des quantités d'ordures ménagères en 6 mois.

Production moyenne des 41 familles :
26 kg par habitant par an d'ordures ménagères (contre 151 kg sur le territoire en 2017).

Résultat des vainqueurs du défi :
4,2 kg par habitant par an d'ordures ménagères

L'AVENTURE ZÉRO DÉCHET CONTINUE...

Au regard de ces excellents résultats, les élus ont décidé de lancer un second défi en 2018 avec l'idée de créer une véritable communauté sur le territoire. Les familles ayant participé au défi 2017 seront invitées à venir témoigner de leur aventure auprès des nouveaux candidats.

Le service s'est équipé d'un outil informatique de suivi et d'échanges pour accompagner cette démarche.

Lancement du défi en Février 2017 avec les 41 familles

Flash sur...

La démarche d'écologie industrielle et territoriale RECTO VERSO

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a lancé une démarche d'écologie industrielle et territoriale baptisée RECTO VERSO, dont l'objectif est de **favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les entreprises** du Bocage Bressuirais.

Après la restitution du diagnostic de territoire en juin, RECTO VERSO a lancé ses premières actions auprès des entreprises :

- 47 entreprises travaillent sur un groupement d'achat d'électricité qui sera organisé en 2018,
- 22 entreprises ont manifesté leur intérêt pour des collectes mutualisées de déchets leur permettant de mieux trier leurs déchets,
- un site internet dédié pour permettre de relayer toutes les informations utiles sur la thématique de l'économie circulaire au sens large : *www.reseau-rectoverso.fr*

RECTO VERSO

Chiffres clés

151 kg/hab/an
d'ordures ménagères

89 kg/hab/an
de déchets recyclables

Taux global de valorisation
57%

249 000
visiteurs en déchetteries

Évolution des déchets ménagers et assimilés en kg/hab./an

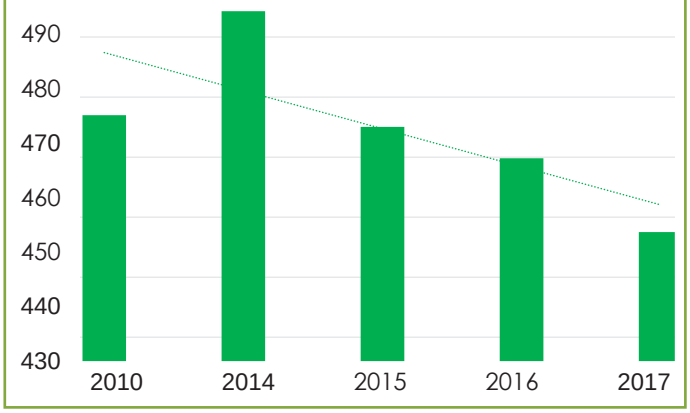

Planifier et anticiper pour une vision stratégique du territoire

SCOT et PLUi : pour un développement cohérent et durable du Bocage Bressuirais

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sont des outils de planification et d'urbanisme permettant à l'Agglomération du Bocage Bressuirais de bien orienter son développement. Le champ d'actions de ces documents est vaste puisqu'ils doivent contribuer à un développement du territoire économe en foncier, une préservation des milieux naturels et une excellence énergétique et environnementale des constructions futures.

LE SCOT DU BOCAGE BRESSUIRAIS 2017-2031

Après 5 ans d'élaboration, le SCOT du Bocage Bressuirais a été approuvé en Conseil communautaire de l'agglomération le 21 février 2017. Ce document de planification fixe, jusqu'en 2031, un cadre de référence pour les domaines d'actions liés à l'aménagement du territoire communautaire. Par la mise en cohérence des politiques sectorielles (économie, habitat, transport...), il structure une stratégie pour tendre vers un bocage entreprenant, harmonieux et solidaire… un territoire dont on est fier !

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

En décembre 2015, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a lancé l'élaboration de son PLU intercommunal. Devant être compatible avec le SCOT 2017-2031, ce document fixera pour les 10 à 15 ans les règles d'occupation de l'espace.

Durant l'année 2017, les travaux se sont focalisés sur la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), volet central du PLUi sur lequel reposera l'ensemble de la stratégie et les règles. Une première version du PADD a été travaillée et débattue en Conseil communautaire le 21 mars 2017. Ce document a, par la suite, été retravaillé collectivement au cours de plusieurs séances de travail. L'objectif est de finaliser ce document au cours du premier semestre 2018.

Parallèlement à ces travaux, l'année 2017 a également permis de nourrir l'élaboration du PLUi en collectant à l'échelon communal les informations essentielles à la définition des documents graphiques et réglementaires (localisation des bâtiments agricoles et des gisements fonciers, définition des enjeux environnementaux, paysagers et architecturaux...).

Flash sur...

L'observatoire agricole et foncier…

Pour bien prendre en compte dans le PLUi les exploitations agricoles et leur dynamique d'évolution, un repérage agricole et foncier a été mené de décembre 2016 à juin 2017 par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. Au final se sont 98 % des agriculteurs de l'agglomération qui ont été auditionnés en entretien individuel. L'agriculture du Bocage Bressuirais occupe 78 % de la surface du territoire, représente 1100 entreprises, 3 000 actifs, 7 760 bâtiments et une omniprésence de l'élevage.

Dispositif "Cœur de Bourg, Cœur de Vie" : Renforcer l'attractivité des cœurs de bourgs et de villes

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), une perte d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs du territoire a été constatée avec les problématiques suivantes :

- un parc de logements anciens délaissés et non adaptés,
- une déprise commerciale des cœurs de ville ou de bourg,
- un paysage urbain insuffisamment valorisé,

Or, relancer ou conforter l'attractivité d'un bourg nécessite une démarche globale.

Différentes entrées sont possibles : développer l'activité économique du bourg et maintenir les services, améliorer la diversité du logement et la qualité des aménagements, agir sur les déplacements… Toutes sont liées et interagissent les unes avec les autres.

Il s'agit ainsi de :

- consolider l'armature urbaine de l'agglomération en s'appuyant sur un réseau de villes et de bourgs vivants
- accompagner la revitalisation des centres-bourgs par une approche globale, facilitatrice et cohérente à l'échelle de l'Agglomération
- accompagner les communes dans leur processus de revitalisation singulière (comprendre, reconnaitre, prioriser et agir)
- créer une dynamique collective pérenne.

Autour d'un même objectif : **faire vivre le CŒUR des bourgs et des villes.**

Consciente de ce besoin de synergies et de par ses compétences, l'Agglomération a souhaité appuyer les politiques communales en travaillant à la définition d'un programme intercommunal intitulé "cœur de bourg, cœur de vie", programme amené à s'enrichir au fil des actions et expériences menées.

Ce programme se définit comme une articulation et une mise en cohérence des différentes politiques et dispositifs financiers mobilisables dans les différents champs de compétences de l'Agglomération, de manière complémentaire aux actions communales.

1. **Pilier Habitat et cadre de vie :** adapter l'offre de logements aux modes de vie actuels, améliorer la qualité du bâti et des espaces publics, requalifier les ilôts anciens, résorber la vacance et l'habitat indigne, requalifier les entrées de bourg,
2. **Pilier économie et services :** qualifier et adapter l'offre commerciale en centre-bourg et son environnement, développer des activités productives autour des ressources locales, maintenir et consolider l'offre en services et équipements publics,
3. **Pilier mobilité et déplacements :** favoriser l'accessibilité aux centres-bourgs, l'offre de déplacement, les liaisons douces et les stationnements,
4. **Pilier animations, patrimoine et tourisme :** valoriser et faire connaître les patrimoines en présence, développer les manifestations pour investir et donner vie aux lieux.

Au cours de l'année 2017, des actions ont été conduites, notons par exemple :

Pilier habitat et cadre de vie :

- des Aides habitat de l'Agglomération fléchées centre-bourgs, centres-villes
- sensibilisation des enfants : "investir l'espace public", "habiter demain"
- sensibilisation des porteurs de projet avec l'impression et diffusion des fiches conseils "réhabilitation du bâti ancien"

Pilier économie et service :

- **Mise en œuvre de l'appel à projet FISAC, porté avec le service économie**
  - o appui aux porteurs de projet économique en centre-bourg, centre-ville,
  - o mise en place d'actions collectives, de formation/ prestation conseil,
  - o appui aux projets communaux (panneaux lumineux, marchés couverts …),
  - o élaboration de fiches-conseils "devantures commerciales et enseignes".

- **Mise en œuvre du Contrat Départemental pour l'Attractivité des Territoires (CDAT)** sur notre territoire, fléché pour une partie sur le programme "cœur de bourg, cœur de vie". Recensement de 8 projets communaux éligibles. Appui technique au montage des dossiers

Pilier animation, patrimoine et tourisme en lien avec le schéma de développement touristique :

- **Mise en place de bornes d'informations touristiques :** installation en 2017 de 4 bornes en centres-villes de Bressuire, Mauléon, Cerizay et Argentonnay.
- **Mise en place et appui à la création de parcours de découverte au départ des bourgs :** en 2017, accompagnement parcours Terra Aventura à Argentonnay, projets de parcours découverte sur Saint-Pierre des Echaubrognes et sur Voulmentin.

Et de manière générale, appui technique de projets de revitalisation de centres-bourgs comme celui du centre ancien d'Argentonnay.

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) : document stratégique de l'aménagement numérique

Le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022 pour :

- renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économiques,
- rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales, en apportant un accès à Internet performant dans les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi...
- donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.

Pour atteindre cet objectif national, il incombe aux départements de porter la stratégie d'aménagement numérique via des SDTAN.

LE SDTAN DES DEUX-SÈVRES

À l'échelle des Deux-Sèvres, le SDTAN a été approuvé en 2012. Il recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, il identifie les zones desservies et présente une stratégie de développement pour assurer la couverture du territoire en très haut débit. Ce document stratégique prévoit ainsi, la construction d'un réseau d'initiative publique, principalement en fibre optique jusqu'à l'abonné (en anglais "Fibre To The Home ": FTTH).

Durant l'année 2017, un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) "Deux-Sèvres Numérique" a été créé à l'échelle départementale pour porter le déploiement du nouveau réseau en fibre optique. L'agglomération est membre du SMO et participe à ces travaux : définition des équipements et zones économiques prioritaires. Elle y contribue à hauteur de 87 143 € hors participation aux travaux.

La première mission du SMO "Deux-Sèvres Numérique" a consisté à produire les pièces du futur marché public global de performance par lequel sera déployée la fibre optique jusqu'à l'abonné. Pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais, ce sont les villes de Bressuire, Cerizay, Mauléon et Nueil-Les-Aubiers qui vont être concernées en tout premier lieu dès 2018 soit environ 39 500 habitants de l'Agglomération.

Parallèlement, le Conseil Départemental a procédé à des travaux de montée en débit de certains sous-répartiteurs de l'Agglomération pour offrir aux habitants des communes les moins bien desservies une connexion internet de meilleure qualité.

Aménager et promouvoir un habitat durable et économe

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Bocage Bressuirais 2016-2021

Le PLH est le dispositif qui permet de définir une politique du logement au niveau local. Il fixe des objectifs et des actions pour produire une politique cohérente répondant quantitativement et qualitativement aux besoins en logements. C'est aussi un outil pour tendre vers plus de mixité sociale et encourager le renouvellement urbain.

Ce premier PLH approuvé en février 2016 pour la période 2016-2021 vise à :

- développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant,
- assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine,
- maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets,
- mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergement spécifique pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population,
- asseoir la politique "habitat" de l'Agglomération,
- assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH.

Au cours de l'année 2017, les actions mises en œuvre à partir des fiches actions ont porté notamment sur :

- l'élaboration d'un règlement d'aides à destination des bailleurs sociaux,
- la poursuite du dispositif d'aides de l'Agglomération pour inciter à la rénovation des logements en centres-bourgs et en centres-villes (aide primo-accédants, aide ravalement, amélioration logements locatifs), animation du dispositif "Cœur de bourg, Cœur de Vie", appui technique projets de revitalisation communaux... ,
- l'impression et la diffusion des fiches-conseils "réhabilitation du bâti ancien",
- les actions de sensibilisation auprès des scolaires dans le cadre du projet "Nature et espace public" avec 3 classes (66 élèves) sur 3 communes en partenariat avec le réseau des bibliothèques dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC).

- la mise en place d'ateliers périscolaires animés par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) dans le cadre de la convention de partenariat auprès des 16 animateurs d'accueils de loisirs du territoire,
- le soutien financier au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), l'information et le relais du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental "habiter mieux",
- l'étude et la mise en route d'un projet de Résidences Habitats Jeunes sur plusieurs sites (projet avec l'ANRU),
- la constitution de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

AIDES À L'HABITAT

Les consultations

Le service "Habitat" a poursuivi son rôle d'information auprès de l'ensemble de la population du territoire, sur toutes les questions liées à l'habitat, et notamment sur le financement possible des travaux envisagés.

Ces consultations ont pour but d'informer et de conseiller les porteurs de projet, selon la nature de leurs travaux, leur situation personnelle, et leurs revenus. En 2017, 310 habitants ont bénéficié des conseils de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Ces conseils ont porté essentiellement sur l'amélioration du logement. La construction neuve n'a représenté que 1 % des consultations.

Les questions liées à la réhabilitation ont concerné les économies d'énergie à hauteur de 37,56 %. Le ravalement des façades (17,90 %) et les réfections de toiture (12,44 %) sont aussi des interrogations récurrentes. L'autonomie et l'adaptation représentent 7,46 % des entretiens. Les conseils dispensés auprès des primo-accédants sont en progression : Ils atteignent 6,77 %. Ceci s'explique par le fait que l'agglomération propose une aide "Accession à la propriété".

À noter également que 22,64 % des consultations ont eu trait à des renseignements divers : remises aux normes (eau, électricité, plomberie, assainissement), problèmes d'humidité, diagnostics immobiliers, questions liées à l'urbanisme, aménagements extérieurs, accessibilité, projets d'extension, amiante.

La majorité des consultants sont propriétaires occupants (73,55 %). Toutefois, 9 % représentent des propriétaires bailleurs, Le reste des consultations concernent des informations dispensées vers un autre public (entreprises, communes, associations, partenaires).

Les dispositifs d'aide

Dans le cadre des trois actions mises en place, 19 dossiers ont été instruits :

- 13 dossiers relatifs au fonds "Embellissement des façades", pour un budget de 22 205,28 €, qui ont généré 449 804,65 € de travaux.
- 1 dossier relatif au fonds "Primo-accession", pour un budget de 1 398,76 €, qui a généré environ 30 000,00 € de travaux.
- 5 dossiers relatifs au fonds "Logement locatif conventionné", pour un budget de 9 219,62 €, qui ont généré 345 583,04 €.

De plus, l'Agglomération apporte un soutien aux bailleurs sociaux implantés sur son territoire, par le biais des garanties d'emprunts. Ces garanties ont représenté un montant total de 4 295 900 € sur l'année 2017 pour plus de 100 logements répartis sur 3 communes.

En outre, toujours dans l'objectif de réhabiliter et requalifier nos centres-bourgs, centres-villes, l'année 2017 a permis d'engager une réflexion avec les bailleurs, notamment sur un soutien de la collectivité vers des opérations d'acquisition/amélioration, ou construction neuve, dans des secteurs prédéfinis. L'objectif est de créer des logements sociaux tout en permettant la restauration du bâti ou en confortant la vie locale au centre de la commune. La mise en place de ce règlement est opérationnelle depuis le 1er janvier 2018.

Les autres actions du service

- La poursuite du **partenariat avec les acteurs de l'habitat**, notamment l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et le CAUE. À ce titre, 1 406 consultants ont pu bénéficier des conseils de l'ADIL (1176 par téléphone, 190 sur rendez-vous et 40 par mail). En ce qui concerne le CAUE, l'architecte-conseiller a donné son avis sur 34 projets, essentiellement lors des permanences sur notre territoire.
- La **communication** (via notre site internet, dépliants, publications, spots radio, guide de l'habitat des Deux-Sèvres...) sur les subventions proposées par l'Agglomération, mais aussi toutes les autres aides financières, fiscales, les prêts mobilisables liés au domaine de l'habitat. Le site internet de l'Agglomération informe également sur le logement social présent sur notre territoire. En outre, il oriente les jeunes dans leurs recherches de logement et les démarches afférentes. L'Agglomération du Bocage Bressuirais était présente au salon de l'habitat de Bressuire qui s'est tenu les 17-18 et 19 novembre 2017.
- L'**observatoire de l'habitat,** notamment sur les logements vacants, les logements sociaux et la construction neuve.
- La **collaboration avec le Conseil départemental** pour promouvoir le Programme d'Intérêt Général du Département. A ce titre, 259 dossiers ont été aidés en 2017, selon la répartition suivante : 160 dossiers "Habiter Mieux" - 90 dossiers "Adaptation" - 7 dossiers mixtes "Habiter Mieux / Adaptation" et 2 dossiers "Habitat dégradé".

Point Info Energie et Plateforme ACT'e

Pour sa troisième année d'activité, l'Espace Info Energie a continué d'accueillir et d'informer les particuliers. Son objectif est de donner à tous, les moyens de mener à bien un projet de rénovation. Cela passe par des informations et des conseils techniques mais aussi par des renseignements et un accompagnement sur l'obtention des aides financières.

Le dispositif ACT'e propose un accompagnement personnalisé et gratuit à tous les particuliers qui souhaitent rendre leur logement plus économe en énergie. En 2017, les actions principales concernent :

- la gouvernance partagée et la mobilisation des partenaires,
- la montée en compétence de l'accompagnement des particuliers,
- la communication et la mobilisation des acteurs relais,
- la mobilisation des professionnels.

En 2017, ce sont 568 citoyens du Bocage qui ont fait appel à ces services.

En parallèle, l'Espace Info Energie organise et participe à divers évènements visant à sensibiliser le public sur les économies d'énergie :

Salon Éco-Bio

Visite d'une maison bioclimatique

Evènement	Animations réalisées	Contacts
Nuits de la thermographie	Déambulations nocturnes pour observer les déperditions thermiques des maisons et informations sur les travaux correctifs	80
Salon Eco-Bio	Présentation de la plate-forme ACT'e Brochures et jeux sur les énergies Démonstration de la caméra thermique	93
Semaine du développement durable	Visite de sites exemplaires : - unité de méthanisation de Treize Vents, - parcs éolien et photovoltaïque du Temple.	 9 53
Fête de l'énergie	Visite d'une maison bioclimatique Stand sur la rénovation et les éco-gestes dans une grande surface de bricolage.	14 37
Salon de l'habitat	Exposition de la maquette maison économe et présentation de la plate-forme ACT'e.	62
Défi "Familles à énergie positive" à partir du 1er décembre 2017	Les familles participantes ont pour objectif de réduire d'au moins 8 % leur consommation d'énergie, uniquement grâce à des éco-gestes à réaliser au quotidien. Fin du défi le 30 Avril 2018. Lors de l'édition 2016-2017 tous les participants étaient invités à fêter les résultats au Futuroscope.	47

Milieux aquatiques
Valoriser les paysages et la biodiversité

Gestion des milieux aquatiques et biodiversité

Le service "milieux aquatiques" met en œuvre différents outils de gestion qui permettent de préserver, de restaurer et de valoriser les milieux naturels du bassin versant de l'Argenton. Il répond aux politiques européennes et nationales en matière de reconquête de la qualité des milieux aquatiques (Contrat Territorial Milieux Aquatiques - CTMA) et de préservation des espaces naturels les plus fragiles (site NATURA 2000 et Espèces Exotiques Envahissantes). Afin de conserver une gestion à l'échelle du bassin versant, une entente a été signée avec la Communauté de Communes du Thouarsais.

Organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de la Sèvre Nantaise et du Layon

BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) comprend 4 missions obligatoires qui concernent la maîtrise d'ouvrage des travaux et la coordination à l'échelle du Bassin Versant, ainsi que 8 missions facultatives.

Concernant le bassin de la Sèvre Nantaise, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), réalisait jusqu'à la fin 2017, pour le compte de l'Agglomération, l'assistance technique et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Dans le cadre d'une étude sur la compétence GEMAPI pour le bassin de la Sèvre Nantaise, l'EPTB a proposé 3 scénarios d'organisation de cette compétence.

Après analyse de ces scénarios, les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé, à compter du 1er janvier 2018, de transférer l'intégralité de la compétence GEMAPI à l'EPTB.

Ce choix a pour objectif d'obtenir une cohérence à l'échelle de l'ensemble de ce bassin versant qui s'étend sur les départements des Deux Sèvres, du Maine et Loire, de la Vendée et de la Loire Atlantique.

Ainsi, l'EPTB financera et réalisera l'ensemble des travaux d'aménagement des cours pour la partie du bassin de la Sèvre Nantaise située sur le territoire de l'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération est représentée par 4 élus au sein du Conseil Syndical de l'EPTB, qui définit chaque année le programme de travaux et les actions d'aménagement des cours d'eau.

Périmètre des quatres versants présents sur le territoire de l'Agglomération

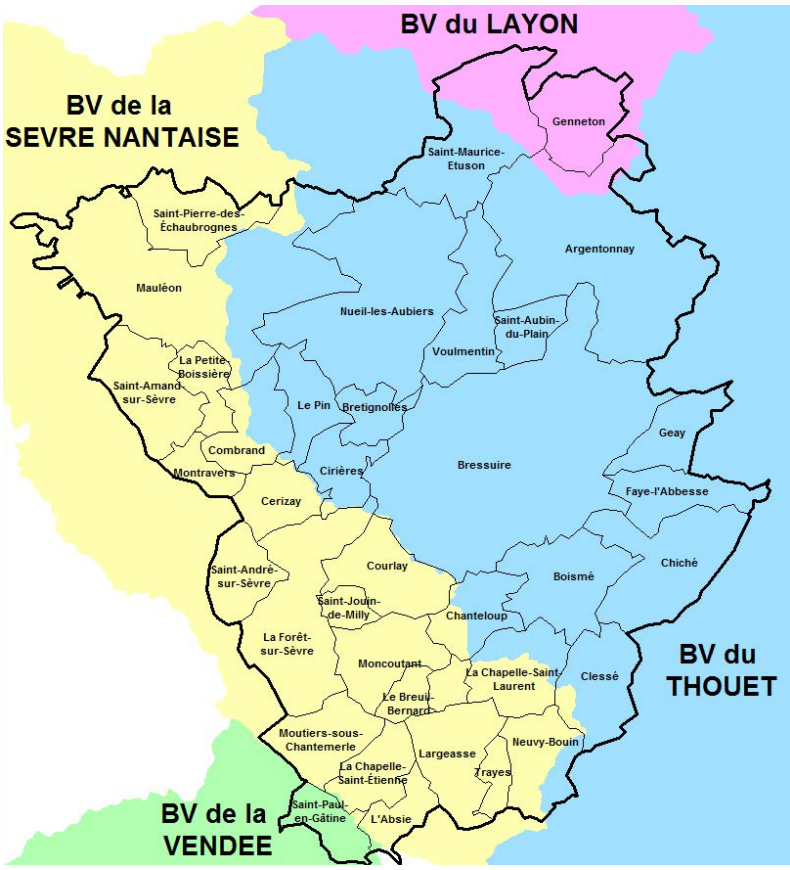

BASSIN DU LAYON

Le bassin du Layon englobe 4 territoires de l'Agglomération :

- Ulcot
- Le Breuil sous Argenton
- Saint-Maurice La Fougeureuse
- Genneton

Afin de répondre aux dispositions de la loi NOTRe, les élus de l'Agglomération ont décidé d'adhérer au Syndicat du Layon, avec transfert des missions obligatoires de la GEMAPI.

L'Agglomération sera représentée au sein de ce Syndicat par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

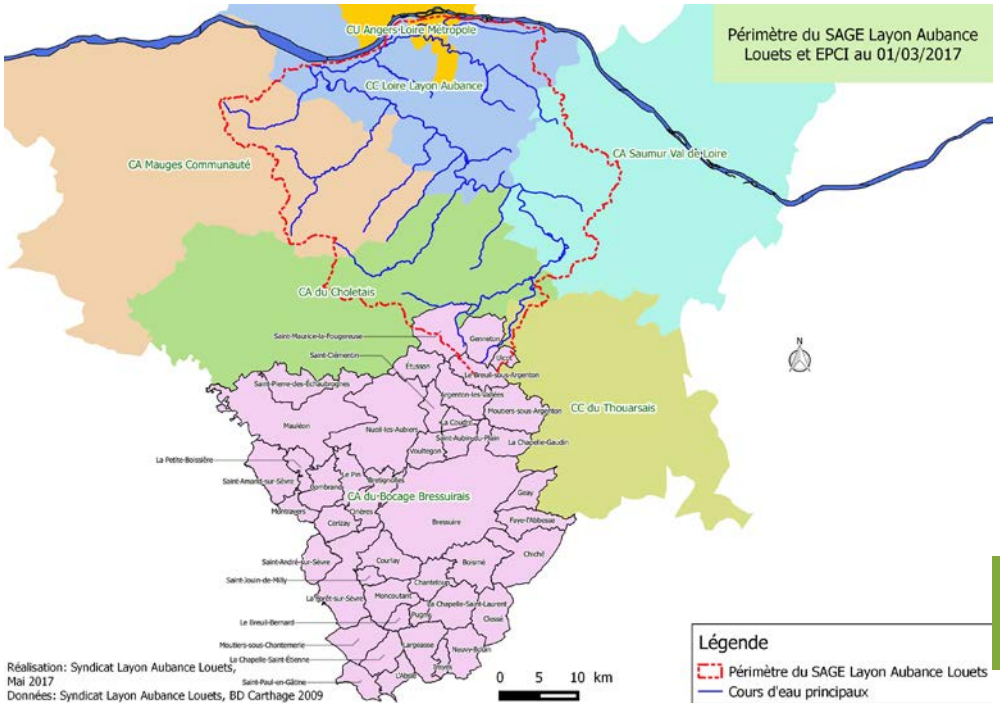

Contrat Territorial Milieux Aquatiques

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DE L'ARGENTON

L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre de la 6ème et dernière tranche du CTMA de l'Argenton 2012-2017 et à la préparation du nouveau CTMA 2018-2022.

Cette 6ème tranche du CTMA a permis la mise en œuvre de plusieurs actions d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Argenton : aménagement d'ouvrages hydrauliques, pose de clôtures et d'abreuvoirs, suppression de peupliers sur berges, entretien des berges, actions de communication et de sensibilisation.

La mise en œuvre du nouveau CTMA nécessite une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette procédure, qui comporte une enquête publique, a été lancée fin 2017. Ce nouveau contrat sera signé en mars 2018 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, avec les cosignatures de la Communauté de Communes du Thouarsais, de la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement.

Abreuvoir pour bovins sur l'Argent

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU THOUARET

L'année 2017 correpond à la quatrième tranche du CTMA du Thouaret 2014-2018. Ce CTMA est porté par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (SIBT). Une convention d'entente entre l'Aggloméartion du Bocage Bressuirais et le SIBT permet une gestion cohérente de la rivière. Le Syndicat du Thouaret gère les travaux et assure le paiement des prestations. Il perçoit les subventions des financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental des Deux-Sèvres), puis demande aux trois collectivités du bassin du Thouaret le reste à charge, selon le mode de calcul défini dans la convention d'entente.

Plusieurs actions d'entretien et de restauration étaient programmées en 2017 : effacement de l'ouvrage de la Berthomelière à Chiché, pose de clôtures, réalisation de descentes empierrées, entretien des berges, gestion de la jussie et indicateurs de suivi.

Chiffres clés

1 500
riverains concernés

733
personnes sensibilisées

269 kms
de cours d'eau gérés

ANIMATION DU SITE NATURA 2000

L'animation du site s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat pour la période 2016-2019.

Comme les années passées, la mission a consisté à mettre en œuvre les actions listées dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site : promotion des outils de gestion auprès des propriétaires, actions de communication et de sensibilisation, suivis sur les habitats naturels et les espèces de la vallée de l'Argenton.

Afin de compléter la mise à jour du DOCOB, qui a débuté en 2015, l'Agglomération a fait réaliser une étude cartographique des habitats naturels du site. La rédaction du nouveau DOCOB et de ses fiches-actions s'achèvera en 2018.

Création du sentier découverte d'Hautibus à Argentonnay

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Cette action a principalement consisté à piéger le ragondin grâce à la mise en place d'une campagne de lutte collective et aux subventions attribuées aux associations de piégeage.

Flash sur...

La suppression du plan d'eau de la Chaize et la renaturation du site

Les travaux ont consisté à supprimer le barrage de la Chaize afin de permettre au Dolo de retrouver son lit naturel, en lieu et place d'un plan d'eau envasé depuis de nombreuses années. Après un assec de plus d'un an, un nouveau lit composé de méandres et d'annexes a été terrassé pour offrir au Dolo un fonctionnement plus naturel. Ce projet a également permis de rétablir la continuité écologique restaurant ainsi la libre circulation des sédiments et de la faune aquatique.

Le plan paysage

Depuis sa création, l'Agglomération a affirmé sa volonté d'offrir, à tous les habitants du territoire, un cadre de vie de qualité. La préservation d'éléments identitaires à la beauté singulière comme le bocage ou les centres-bourgs figure au cœur des préoccupations. Ce constat partagé amène aujourd'hui l'Agglomération à s'engager dans une démarche pour mieux connaitre et appréhender collectivement et de manière durable, avec les acteurs et habitants, les enjeux et dynamiques paysagères du Bocage Bressuirais.

Lauréate de l'appel à projet 2017 "Plan Paysage" et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), l'Agglomération du Bocage Bressuirais a débuté en 2017 une étude du paysage naturel et architectural, première étape du plan paysage du Bocage Bressuirais.

Cette étude permet notamment d'aborder des sujets importants pour le cadre de vie, comme par exemple la qualité des espaces publics, l'aménagement et la gestion des espaces verts, le rapport à l'eau, les cheminements doux, la sauvegarde du patrimoine, les vues existantes ou potentielles, l'intégration des équipements… autant de sujets qui rentrent dans le cadre global de la question paysagère et contribue à l'épanouissement des habitants de l'agglomération et à la préservation des milieux naturels.

Climat Air Energie Préserver la qualité de vie

Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.

Les objectifs du PCAET :

La collectivité a décidé de réaliser la majorité des études du diagnostic et le pilotage de la démarche en interne.

Ainsi, en 2017, le service développement durable a produit 2 rapports :
- le diagnostic territorial des émissions de polluants atmosphériques,
- l'étude de vulnérabilité au changement climatique.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Ce diagnostic, réalisé en août 2017 par le service développement durable, présente une estimation des émissions de chacun des polluants atmosphériques :

- les oxydes d'azote (NOx) qui dépendent de la pollution automobile,
- les particules PM 10 et PM 2,5 qui dépendent du trafic routier et du chauffage au bois,
- les composés organiques volatils (COV) sont issus des transports, de l'industrie chimique, du chauffage individuel et des traitements agricoles,
- le dioxyde de soufre (SO2) qui correspond à l'activité industrielle,
- l'ammoniac (NH3) qui est essentiellement issu de l'agriculture.

Les données relatives aux émissions sont statistiques, les chiffres présentés sont donc des estimations et non des mesures.

Le total de polluants étudiés est de 11 000 tonnes par an soit 148 kg/habitant/an. Par rapport aux moyennes départementale et régionale, ce résultat est plus élevé, du fait de la prédominance de l'ammoniac (NH3) issu de l'épandage des effluents d'élevage.

Émission de polluants dans l'air sur le territoire (en T./an)

Source : ATMO Nouvelle Aquitaine - 2012

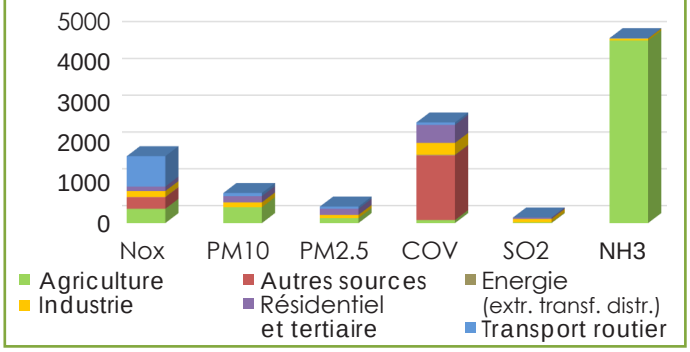

ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En septembre 2017, une étude a été réalisée pour évaluer la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Le but de cette étude n'est pas de prévoir le futur pour chaque secteur d'activité mais de donner quelques éléments de vigilance afin de mieux anticiper les conséquences probables de l'évolution du climat sur le territoire. L'étude permet également de sensibiliser, de mobiliser sur l'importance au changement climatique et de servir de base à la création d'un plan d'actions en tenant compte des spécificités du territoire et des priorités.

Le graphique ci-dessous, résume les projections climatiques à différents horizons sur le territoire. Il s'appuie sur les scénarios du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

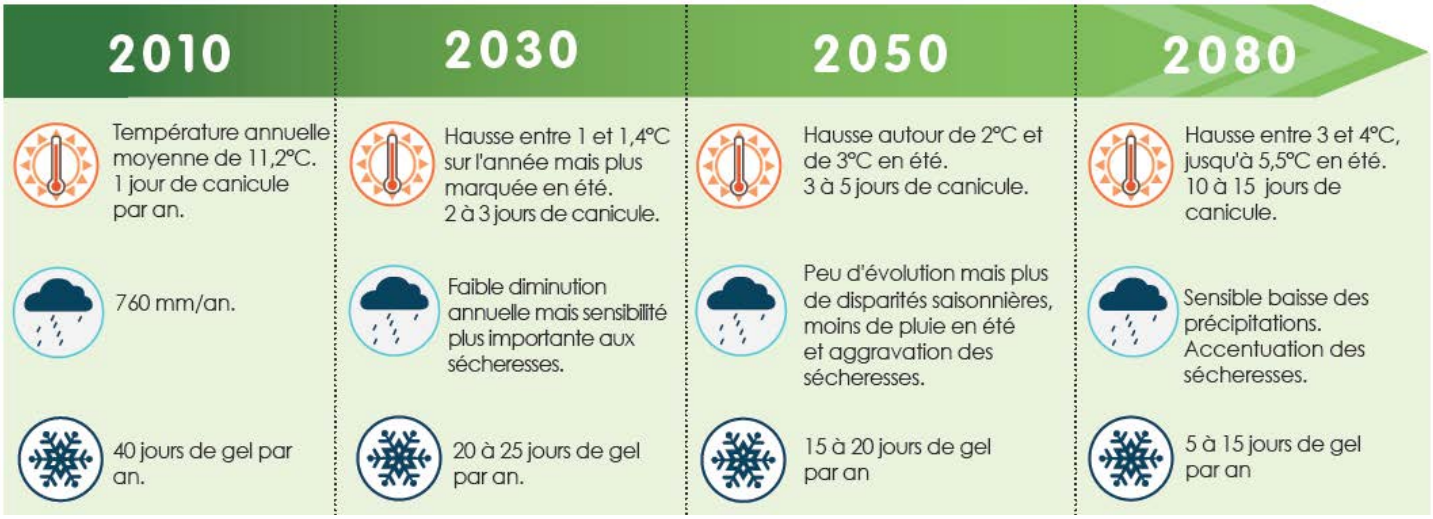

L'état des lieux initial du Plan Climat Air Energie Territorial comporte également le diagnostic énergie et émissions de gaz à effet de serre du territoire, établi en 2016 par l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat (AREC) Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergies qui sera réalisée par le service développement durable en 2018.

SUITE DE LA DÉMARCHE

À partir des enjeux déterminés dans le diagnostic initial, la collectivité devra déterminer une stratégie territoriale et identifier les priorités et les objectifs par secteurs d'activité. Un programme d'actions sera ensuite co-construit avec l'ensemble des acteurs socio-économiques.

Définition de la stratégie et des objectifs
Réunion "Destination Territoire à Energie POSitive (TEPOS)" du 06/12/2017
En partenariat avec la Direction Départementale des Territoires

Co-construction du plan d'action avec les acteurs du territoire
à partir d'avril 2018
Par groupe de travail thématique

Validation du plan d'actions
avant fin 2018
par les élus de l'Agglomération

Mise en œuvre et suivi des actions
pendant 6 ans
par la collectivité et tous les acteurs

Régie des énergies renouvelables

L'Agglomération produit et vend de l'énergie renouvelable sous 2 formes :

- de la chaleur, par le biais de la chaufferie bois située sur le site de Saint-Porchaire à Bressuire et d'un réseau de chaleur qui dessert la zone d'activités,
- de l'électricité, au moyen de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de certains bâtiments.

LES CHAUFFERIES BOIS ET LE RÉSEAU DE CHALEUR

Site de Saint-Porchaire

L'Agglomération est équipée d'une chaufferie bois sur le site du pôle environnement, zone d'activités de Saint-Porchaire à Bressuire. Elle dessert les bureaux du pôle environnement, la cabine du centre de tri, la maison du gardien, mais aussi 6 entreprises du Parc d'Activités de Saint-Porchaire, par le biais d'un réseau de canalisations où circule de l'eau à 85°C.

Pour ces 6 entreprises, la vente de chaleur est réalisée sous forme d'un abonnement et d'un prix au kWh consommé.

L'entretien courant de la chaudière à bois est assuré par les techniciens de l'Agglomération, qui assurent :

- le suivi et la commande des combustibles (plaquettes et fuel),
- la maintenance préventive et curative de premier niveau,
- le suivi administratif et financier du fonctionnement de la chaudière (relevés de compteur, facturation, marchés de fourniture des plaquettes).

Les opérations de maintenance et d'entretien complexes sont réalisées par deux entreprises extérieures :

- Société FBM : bilan et entretien complet des chaudières bois et fuel
- Société Schmid : maintenance, réglage de la chaudière bois et remplacement des pièces défectueuses.

Chiffres clés - hiver 2016/2017

582 719 kwh
ont été consommés par les utilisateurs de la chaufferie bois du réseau de chaleur de la zone d'activités de Saint-Porchaire.

301 tonnes
de plaquettes forestières brûlées

9 467 litres
de fuel consommé

LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Pour ce qui concerne la production d'énergie photovoltaïque, des panneaux sont installés sur les bâtiments suivants :

- atelier relais de Proulins à Nueil-Les-Aubiers,
- atelier relais de l'Ouchette à la Forêt sur Sèvre,
- atelier relais de la Lune au Pin,
- bibliothèque à Cerizay,
- trait d'Union à la Forêt sur Sèvre.

La puissance totale des 5 sites est de 126 kWc. En 2017, la production électrique a atteint 130 000 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) d'une quarantaine de foyers.

En septembre 2017, dans le cadre de l'extension de Bocapole, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures des nouveaux bâtiments, correspondant à une puissance de 99 KWc.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), a réalisé une étude de potentiel photovoltaïque en autoconsommation (consommer l'énergie produite sur place) pour 3 installations : la piscine Cœur d'O et les stations d'épuration de Mauléon et Cerizay.
À la suite de cette étude, fin 2017, l'Agglomération a sélectionné 2 entreprises pour l'installation de 350 panneaux photovoltaïques, d'une puissance de 99 kWc sur le toit du bassin sportif de Cœur d'O et 80 panneaux positionnés sur 4 trackers (support permettant de suivre la course du soleil) avec une puissance de 26 kWc, pour la station d'épuration de Mauléon. Ces travaux seront réalisés en 2018.

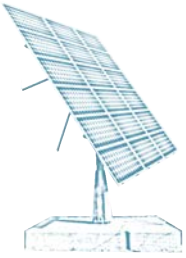

Panneaux sur trackers

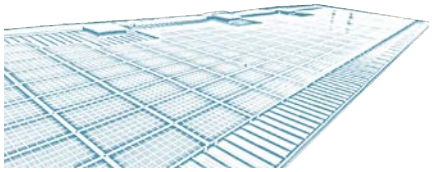

Panneaux sur toit

3

À tous les âges de la vie, des services aux publics pour être solidaire et rendre autonome

Petite enfance Grandir et s'épanouir

Qu'ils soient gérés par des associations ou directement par elle, l'Agglomération du Bocage Bressuirais compte sur son territoire de nombreux services petite enfance. Ces derniers ont pour mission de répondre aux besoins d'accueil 0-3 ans des familles, de soutenir la fonction parentale et de favoriser l'épanouissement du jeune enfant.

À l'écoute des parents

En 2017, l'Agglomération a apporté son soutien financier aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) gérés par les centres socio-culturels (CSC) du Mauléonais et du Cerizéen. En application du projet de fonctionnement 2017-2020 des Relais Petite Enfance (RPE) gérés en régie, elle a également mis en œuvre différents axes de développement : fonctionnement en "guichet unique", nouvelle dénomination pour les Relais et création de logos.

FINANCEMENT DES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) DE CERIZAY ET DE MAULÉON

Un LAEP, c'est un lieu dans lequel est proposé un temps de soutien à la parentalité. Il est basé sur des jeux et activités entre parents et enfants, des échanges entre parents et avec des professionnels. La relation parents/enfants se crée, se modifie, se renouvelle. La participation des parents respecte les principes du volontariat et de l'anonymat.

POURSUITE DE L'HARMONISATION DU FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) GÉRÉS EN RÉGIE

Chaque relais géré directement par l'Agglomération fonctionne désormais comme un "guichet unique" : en fonction du territoire d'intervention du Relais, les familles ont un interlocuteur unique, l'animatrice du RPE, pour toute demande d'accueil régulier (multi-accueil en gestion publique, assistante maternelle, Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), garde à domicile).

De plus, afin de permettre aux parents une meilleure identification à ce service qui lui est aussi destiné, les Relais, auparavant appelés "Relais Assistantes Maternelles (RAM)" ont pris le nom de "Relais Petite Enfance".

Des logos ont également vu le jour : les idées et les dessins proposés par les assistantes maternelles ont été repris par le service communication de l'Agglomération qui les a enrichis de personnages et de couleurs vives en harmonie avec le logo de l'Agglomération.

Relais petite enfance
agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

L'île aux bambins
Secteur Cerizay

Libellules et papillons
Secteur Bressuire

K'RAM'L
Secteur Moncoutant

Des services qui se structurent

Dans le cadre des orientations données par les élus communautaires, différentes réflexions ont été menées afin d'optimiser le fonctionnement des services.

ÉLABORATION DE RÈGLES POUR LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ENFANCE – PETITE ENFANCE

En 2017, le calcul des subventions versées aux associations a été harmonisé au regard de leur fréquentation. La méthode utilisée répond à un double objectif :

- établir un taux de participation financière égalitaire avec lissage sur trois ans,
- permettre à l'Agglomération et aux associations d'avoir une vision partagée à moyen terme sur les financements alloués.

EXTENSION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE NUEIL-LES-AUBIERS

Dans le cadre d'une réorganisation interne du service petite enfance, il a été confié à l'association "Familles Rurales Nueil-Les-Aubiers", déjà gestionnaire d'un Relais Assistantes Maternelles sur son territoire, la gestion du Relais de l'Argentonnais (comprenant les communes d'Argentonnay, Genneton, Saint-Maurice Étusson, Voulmentin et Saint-Aubin du Plain).

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS GÉRÉS EN RÉGIE

Afin de limiter les absences facturées, le règlement de fonctionnement des multi-accueils gérés en régie a été révisé. Cette modification a aussi été l'occasion d'actualiser d'autres dispositions et notamment de préciser les critères d'admission des enfants.

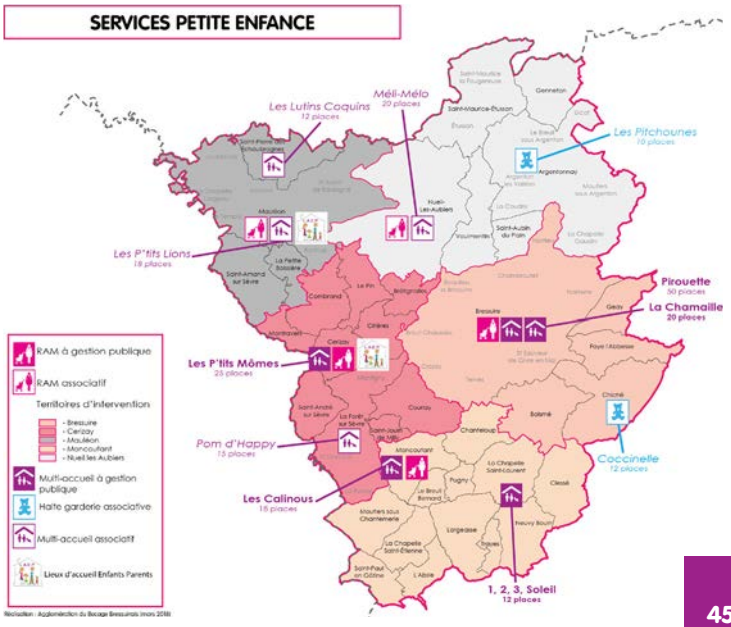

Chiffres clés : 1852 places d'accueil

- **190** places en multi-accueil
- **22** places en halte-garderie
- **457 assistantes maternelles** en activité
- soit **1640** places dont 80 au titre des MAM

Flash sur...

Projet annuel "Tradissimômes"

Au-delà de leur mission traditionnelle de garde, les services petite enfance sont de véritables "lieux de vie" avec des animations pédagogiques et des activités proposées aux enfants tout au long de l'année.

Elles sont le prétexte à de multiples découvertes, situations riches d'expériences favorisant l'éveil de tous les sens des enfants.

Enfance Découvrir et partager avec les copains

Les différentes structures enfance de l'Agglomération, en régie ou en gestion associative, proposent des activités et des sorties variées et novatrices pour permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques (culturelles, artistiques ou sportives), de les ouvrir sur leur environnement tout en favorisant le respect, l'autonomie, l'épanouissement et la responsabilisation.

Pour une cohérence de territoire

En 2016, l'Agglomération a mené une réflexion de mutualisation du service Accueil Péri-Scolaire (APS) avec les communes afin de préserver la gestion de proximité, de simplifier et d'alléger la gestion administrative et d'œuvrer dans le cadre d'un projet de territoire communautaire.

APS : HARMONISATION PROGRESSIVE DES TARIFS MATIN, SOIR ET MERCREDI APRÈS-MIDI

La compétence accueil périscolaire est détenue par l'Agglomération. Cependant la gestion a été confiée aux communes et au groupement de communes par conventions de gestion de service déterminant les modalités de mise en œuvre. Dans le cadre de la procédure d'harmonisation des tarifs, l'objectif retenu est de converger vers une grille tarifaire cible au 1er septembre 2019.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) 3-12 ANS : HARMONISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DES TARIFS

La création de l'Agglomération a regroupé plusieurs accueils de loisirs vacances 3-12 ans en régie provenant de 3 collectivités différentes (commune de Boismé, de Chiché et de l'ex Terre de Sèvre) avec ses propres règlements et tarifs. Pour une équité entre les familles, il a été proposé d'harmoniser les règlements de fonctionnement (modalités d'accueil, d'inscription, de planification et d'annulation) ainsi que les principes de la tarification avec un lissage sur 3 années permettant d'atteindre un tarif cible, au 1er juillet 2019, variable en fonction du quotient familial.

Chiffres clés

700 enfants et ados accueillis lors des vacances par les structures en gestion publique

58 sites APS Accueil périscolaire

23 sites ALSH Accueil de loisirs

Une ouverture des structures sur l'extérieur

Bien plus qu'un mode de garde, les accueils de loisirs de l'Agglomération sont l'occasion pour les enfants de changer d'environnement, de développer leur autonomie et de vivre ensemble.

L'ouverture des structures sur l'extérieur est source d'épanouissement et de découverte du territoire et de ses ressources.

LA PLACE DU PARENT DANS ET AVEC LA STRUCTURE

Les accueils périscolaires et de loisirs souffrent d'un manque de visibilité de la part de tous les acteurs et notamment les parents. Pourtant ces structures sont des lieux de partage, de découverte et d'apprentissage qu'il parait important de partager avec les familles.

Différents temps sont organisés avec les familles : la visite des structures avant un nouvel accueil, des goûters partagés, des animations communes, des échanges réguliers.

Les objectifs sont de favoriser les moments partagés entre parents et enfants, de faire découvrir aux familles des activités manuelles qu'elles pourront reproduire à la maison de manière autonome, de mettre en avant les activités réalisées par les enfants, de marquer les temps forts de l'année.

UNE STRUCTURE OUVERTE SUR L'EXTÉRIEUR

Dans sa volonté d'ouverture vers l'extérieur, l'accueil de loisirs fait intervenir des personnes ressources du territoire ou va à leur rencontre (visite de ferme, pension de chevaux…).

Afin de favoriser le lien social, des activités sont mises en place ponctuellement avec les résidents des maisons de retraite : rencontres intergénérationnelles pour réaliser des ateliers jardinage ou cuisine, chorale, pétanque, pêche, bricolages...

Des activités ponctuelles avec les bibliothèques sont également proposées, ainsi que la participation à la "grande lessive" (un évènement national pendant lequel des installations artistiques collectives éphémères sont étendues dans les espaces extérieurs) et aux "automnales" de Bressuire.

Visite d'une pension de chevaux

Flash sur...

Le 1er anniversaire de l'espace intergénérationnel à Moncoutant autour d'un atelier jardinage le 12 avril 2017

Cet équipement réunit les enfants de l'accueil de loisirs Croc'Soleil et les résidents de l'EHPAD "les Bleuets".

Ils se côtoient tous les mercredis et durant les vacances scolaires, apprennent à vivre ensemble et partagent leur quotidien : loto, atelier bricolage, poterie, gym douce…

Le bilan de cette année de partage est très positif. Les enfants, les résidents et les équipes n'ont qu'un souhait : faire de plus en plus de choses ensemble.

Un travail partenarial avec les associations

80 % du service ALSH est assuré par les prestataires associatifs du territoire qui bénéficient d'un conventionnement d'objectifs et de moyens établi avec l'Agglomération.

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES ADOS SOUS GESTION ASSOCIATIVE

À l'initiative de La Colporteuse, sur l'Argentonnais, et en partenariat avec l'Agglomération, cette association a ouvert un accueil de Loisirs Ados dans le château de Sanzay.

L'objectif étant pour les jeunes de 11 à 17 ans de :

- favoriser la prise d'initiatives des jeunes en s'appuyant sur une pédagogie participative,
- valoriser les engagements des jeunes,
- permettre aux jeunes de participer aux projets du château et de réaliser leurs envies,
- fédérer les jeunes et les habitants.

COMMUNICATION ADOS

Les ALSH ados sont gérés par l'Agglomération ou par des associations. Il était important que le jeune s'y retrouve et puisse faire son choix en toute transparence et lisibilité. C'est pourquoi, une communication globale a été proposée en accord avec chaque partenaire, pour l'été 2017.

ÉLABORATION DE RÈGLES POUR LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ENFANCE – PETITE ENFANCE

En 2017, le calcul des subventions versées aux associations a été harmonisé au regard de leur fréquentation. La méthode utilisée répond à un double objectif :

- établir un taux de participation financière égalitaire avec lissage sur trois ans,
- permettre à l'Agglomération et aux associations d'avoir une vision partagée à moyen terme sur les moyens financiers alloués.

Politique jeunesse Courte-échelle vers l'autonomie

En 2017, l'Agglomération a finalisé son projet politique jeunesse qui a été validé au cours du premier semestre 2018. Ce projet a pour objectif de tracer un premier sillon vers une harmonisation des politiques jeunesse sur le territoire par un maillage fort des services proposés et ceci en couvrant les zones blanches identifiées par le diagnostic. Il veut aussi imprégner une politique de coopération avec les acteurs œuvrant dans le domaine de la jeunesse mais également avec les communes, portes d'entrées des publics sur le territoire.

Des actions pour et avec les jeunes

Deux lieux d'accueil, La Grange à Bressuire et le Point Information Jeunesse (PIJ) à Argentonnay, informent, orientent ou accompagnent les jeunes à partir de 11 ans selon leurs besoins : administratifs, logements, emploi, santé, loisirs, culture, aide aux projets…

Trois Centres Socio-Culturels, Mauléon, Cerizay et Nueil-Les-Aubiers, financés par l'Agglomération mènent des actions jeunesse.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

L'Agglomération soutient les initiatives des jeunes par l'aide au montage de projets et le financement de micro-projet jeunes.

En 2017, 5 projets ont bénéficié de cette subvention pour :

- la réalisation d'un documentaire filmé sur les cultures traditionnelles qui servira notamment à animer des soirées débat sur différents territoires de l'Agglomération,
- l'organisation d'un Battle tous styles de danse et d'un flash mob pour tout public à Bocapole,
- la rénovation du patrimoine local dans l'Argentonnais,
- des échanges culturels franco-colombien, séjour volontaire,
- la réalisation d'un parcours santé à Chiché.

Chantier jeunes - Argentonnay

DES ACTIONS COLLECTIVES

Avec de nombreux partenaires, le service jeunesse a organisé des évènements comme le Forum Jobs et Mobilité Européenne.

Le service jeunesse a également participé à différents évènements :

- rencontres Nouvelle-Aquitaine (CRIJ),
- COFEM Bressuire,
- ateliers d'orientation,
- groupes de travail dans le cadre du CISPD,
- comité technique de l'association BOGAJE (suivi et mise en place du PIA).

Flash sur...

Le Forum Jobs, un évènement incontournable.

Le service jeunesse et les partenaires du territoire organisent cet évènement tous les ans en avril. Ce forum, ouvert à tous et gratuit, propose des solutions pour faciliter les recherches d'emploi pour l'été ou plus... Plus de 500 offres (locales, régionales, européennes, internationales, liées à l'agriculture...) ont été présentées.

L'occasion pour les jeunes de faire le point avec des professionnels sur les méthodes de recherche, le CV, la lettre de motivation et de se préparer à l'entretien d'embauche. Ces rencontres sont également l'occasion de s'informer sur les différents contrats de travail, sur le fonctionnement de l'intérim...

Pour une approche intégrée de la jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse se caractérise aussi par **la transversalité**. Elle se retrouve dans l'étude des documents cadres relatifs aux politiques publiques traitant de la jeunesse. En effet, ce public est divers et ses besoins sont en partie communs à d'autres publics (logement, mobilité…). Il faut donc veiller à ce que les politiques de droit commun s'adaptent aux besoins particuliers de ce public.

LA CITÉ DE LA JEUNESSE ET DES MÉTIERS

Partant du constat d'une jeunesse diverse sur le territoire (tranches d'âge, attentes, besoins et situations), l'Agglomération a élaboré, au cours de l'année 2017, un projet de Cité de la Jeunesse et des Métiers du Bocage Bressuirais (CJMBB).

La CJMBB s'adressera de manière privilégiée à un public de 12 à 30 ans soit plus de 15 000 jeunes à l'échelle du Bocage Bressuirais. La CJMBB accueillera également des personnes plus âgées au travers de projets intergénérationnels ou autour de la parentalité.

Ce projet vise à :

- profiter d'un lieu où transitent les jeunes : la gare (SNCF et routière),
- rassembler sur un seul site tous les services intéressant la jeunesse,
- accompagner les jeunes dans leur projet individuel ou collectif,
- favoriser la concertation entre les différentes structures d'accompagnement des jeunes pour une plus grande transversalité de l'accompagnement.

La CJMBB s'inscrit dans un espace urbain en recomposition, la zone de la gare, dont le projet global d'aménagement associe un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), Pôle Emploi, écoles, accueils périscolaire et de loisirs, garage solidaire… La principale résidence habitat jeune du territoire sera également située à proximité de la CJMBB. Par ailleurs, cette localisation devrait permettre de rapprocher les services jeunesse du quartier prioritaire de Valette, situé à 700 mètres de la gare.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 2 711 400 €

LE REDÉPLOIEMENT DE L'HABITAT JEUNE

Au cours de l'année 2017, l'Agglomération, en lien avec l'Union Régional Habitat Jeune (URHAJ) et l'association Pass'HAJ, a élaboré un projet de redéploiement de l'habitat jeune qui vise à :

- mieux répartir l'offre en s'appuyant sur son réseau de pôles démographiques principaux,
- augmenter et compléter l'offre, en partant de l'existant.

Le projet permettrait ainsi de passer de 47 logements offrant 62 places à 58 logements offrant 64 places plus adaptés aux besoins des jeunes,

Chaque site de résidence habitat jeune offrira la possibilité d'établir des lieux mutualisés, partagés et transverses en cohérence avec le maillage des référents jeunesse organisé autour de la Cité de la Jeunesse et des Métiers du Bocage Bressuirais :

- le bâtiment de Moncoutant accueillera la résidence habitat jeune et un espace jeunesse,
- le bâtiment de Cerizay héberge déjà une résidence habitat jeune et le Centre Socio-Culturel du Cerizéen,
- le bâtiment de Nueil-Les-Aubiers accueille également "la salle du Bois Grimaud" dédiée aux activités socio-éducatives,
- la résidence de Bressuire se situera à proximité de la CJMBB elle-même au cœur d'un "espace d'échanges multimodal", véritable "carrefour" de mobilité de la jeunesse sur le territoire.

Ainsi, l'association Pass'HAJ et l'Agglomération disposeront de locaux propices au développement de coopération en direction des jeunes.

Un travail en réseau renforcé

Le maillage du territoire et la création de la Cité de la jeunesse et des métiers sont des actions dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir (programmes en faveur de la jeunesse).

UN COLLECTIF D'ACTEURS JEUNESSE ACTIF

Afin de renforcer le maillage "jeunesse" sur le territoire et rendre le réseau lisible et accessible à tous, un Collectif d'Acteurs jeunesse s'est mis en place. Cette nouvelle dynamique de travail permet l'acquisition d'une culture commune et facilite ainsi les échanges d'information entre partenaires. Les compétences de chacun sont ainsi valorisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Le tout avec un même objectif final : mieux repérer, orienter et proposer des réponses adaptées au public jeunes.

LA CRÉATION DU RÉSEAU RÉFÉRENT JEUNESSE

Sur chaque territoire (Mauléon, Cerizay, Moncotant, Nueil-Les-Aubiers, Argentonnay, Bressuire) un référent jeunesse est mis en place avec pour missions :

Information jeunesse : Le référent jeunesse assure un premier accueil, une écoute, une information et un accompagnement et /ou un relais vers les intervenants extérieurs. Cette mission d'information jeunesse couvre notamment les domaines suivants : loisirs, mobilité, emploi, droits sociaux et citoyenneté, logement, culture, santé…

Animation : Le référent a la charge d'animer des réunions, des discussions sur les thèmes initiés par ou pour les jeunes. Le référent peut apporter un appui technique et notamment une méthodologie de projet pour que les jeunes puissent mettre en place des actions éducatives, sportives, culturelles, ludiques et de construction du lien social.

Déploiement de la politique jeunesse communautaire de l'Agglomération : Il crée du lien avec et entre les acteurs de la jeunesse (monde associatif, sportif et culturel…).

Il assure le relais auprès des acteurs associatifs locaux.
Il participe au repérage de situations et crée du lien direct avec les jeunes individuellement et collectivement.
Il assure le relais de la politique jeunesse communautaire :

- Actions communautaires : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Politique de la ville.
- Actions jeunesse thématiques.

Maintien à domicile Faciliter la vie chez soi

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bocage Bressuirais accompagne les séniors à vivre dans les meilleures conditions à domicile. Il propose des services de maintien à domicile pour les personnes qui expriment un besoin de soutien : portage de repas, soutien à domicile (SAD), soins infirmiers (SSIAD). En 2017, 1500 usagers ont fait appel à ses services.

Une diversification de l'offre

La qualité et le confort de vie à domicile constituent une des préoccupations majeures pour poursuivre une vie quotidienne sereine à domicile. Pour répondre aux attentes des personnes âgées, les services se doivent de diversifier leur offre.

PORTAGE DE REPAS : LE CHOIX DU MENU DEVIENT POSSIBLE

Le repas est considéré comme l'un des actes essentiels de la vie quotidienne. Afin de répondre au plus près aux besoins des usagers, depuis le 1er octobre 2017, chacun peut choisir son menu, en fonction de ses goûts, ses intolérances alimentaires ou ses éventuelles pathologies. Le choix porte sur l'entrée et le plat principal. L' Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Saint-Porchaire, prestataire fournisseur des repas en liaison froide, veille à varier et équilibrer les repas servis midi et soir, sous contrôle d'une diététicienne.

En outre, une inscription minimale de 3 jours par semaine (du lundi au dimanche inclus) est désormais possible afin d'apporter plus de souplesse dans la proposition (jours fixes déterminés à l'inscription).

SORTIR PLUS : UN DISPOSITIF POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES USAGERS

Une convention de partenariat a été renouvelée avec la société DOMPLUS, en fin d'année, pour faciliter les déplacements, rompre l'éventuel isolement et favoriser le lien social des personnes âgées, handicapées ou dépendantes.

Ce service est destiné aux personnes âgées percevant une retraite complémentaire AGIRC-ARCCO, âgées de 80 ans et plus. Il leur permet de bénéficier de l' accompagnement d'un agent du service à domicile pour se déplacer, à pied ou en voiture, à un rendez-vous médical, chez des amis ou à la banque... Le coût de la sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir du domicile. La facture est réglée au moyen de Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés octroyés par la caisse de retraite, moyennant une participation limitée de l'adhérent.

SOUTIEN À DOMICILE : UNE EXTENSION DU SERVICE SUR LES COMMUNES LIMITROPHES

Le service soutien à domicile intervient sur 4 secteurs : Argentonnay, Bressuire, Combrand et l'Absie. Dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, le CIAS a proposé un certain nombre d'objectifs notamment pour développer l'activité sur le territoire en maîtrisant l'impact des coûts. C'est pourquoi, il a pu répondre favorablement aux demandes d'usagers des communes de Chiché, de Faye l'Abbesse, du Pin, de Nueil-Les-Aubiers.

Une qualité de service améliorée et évaluée

Le CIAS a bénéficié du soutien de la mission "appui conseil"de l'association gérontologique de Gâtine pour mener à bien les évaluations interne et externe des services Soutien à domicile (SAD) et Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). L'objectif est d'évaluer et d'améliorer de manière continue les activités et la qualité des prestations, dans le cadre des évaluations obligatoires des Etablissements et Services Médicaux Sociaux (ESMS) depuis 2002.

ÉVALUATION INTERNE DU SOUTIEN À DOMICILE

Dans le cadre de la convention signée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) a élaboré un référentiel d'évaluation interne spécifique aux services d'aide à domicile publics sur lequel le CIAS a pu s'appuyer. L'évaluation interne a permis de faire un diagnostic sur le fonctionnement, de dégager les axes forts afin de les valoriser et d'identifier les points faibles. Un plan d'action a été mis en place selon 4 grandes rubriques :

- l'environnement : les besoins, le partenariat, la promotion du service,
- le pilotage : le projet de service, l'organisation, le bilan annuel,
- les ressources : humaines et matérielles,
- la réalisation : accueil, analyse des besoins, préparation et mise en œuvre de l'intervention.

LE PROJET DE SERVICE DU SSIAD

Le bilan de l'évaluation externe du SSIAD effectué par l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social (ARIFTS) a démontré que l'amélioration continue de la qualité des prestations de service doit notamment passer par la rédaction prioritaire d'un projet de service.

Ce projet de service est en cours d'écriture et reprend les valeurs, les missions, les périmètres d'intervention, l'organisation, l'organigramme, les prestations proposées, les objectifs généraux et opérationnels, évaluables, les outils d'évaluation, les références théoriques…

PRÉVENTION ET BIENTRAITANCE : LE PATIENT AU CŒUR DU SOIN INFIRMIER

Le service de soins infirmiers est engagé dans la promotion de la bientraitance dans le cadre de ses pratiques professionnelles au quotidien : écoute, accompagnement individualisé, valorisation de la personne, formation du personnel…

Cette année, un outil d'analyse des troubles de la déglutition a été mis en place à destination des familles et des intervenants à domicile. Il s'agit d'une fiche conseil personnalisable pour la prise en charge de troubles de la déglutition.

Une fiche pratique "bon usage des malettes de service et des blouses" a également été réalisée en juin 2017, en collaboration avec l'équipe d'aides-soignantes, dans le cadre de la prévention des infections liées aux soins.

ÉCHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Depuis 2015, des groupes de paroles ont été mis en place pour l'ensemble des agents du SAD et du SSIAD du CIAS avec l'intervention d'un organisme extérieur : le CEFRAS. Cette année, sur l'antenne d'Argentonnay, l'analyse de la pratique professionnelle s'effectue en équipe pluridisciplinaire réunissant les aides à domicile et les auxiliaires de vie qui peuvent échanger sur des situations d'usagers communs aux deux services.

Cette expérience contribue à partager, confronter des avis, développer les compétences et fédérer les agents, engendrant une amélioration de la qualité de service apportée à l'usager.

Chiffres clés

1 500 usagers

77 515 heures de SAD

143 agents

85 041 repas livrés

La promotion des métiers de l'aide à domicile

Les métiers de l'aide à domicile sont des métiers essentiels au fonctionnement des services de soutien à domicile. Cependant, ils pâtissent d'une représentation dévalorisée par le grand public découlant d'une méconnaissance des réalités de ces métiers. Pour renforcer leur attractivité, le CIAS a souhaité s'engager dans plusieurs démarches de valorisation de l'emploi à domicile.

LE RALLYE DÉCOUVERTE

Le rallye découverte est une action collective d'acteurs locaux impliqués dans l'aide à domicile en faveur de la valorisation de ces métiers quelle que soit la nature des employeurs (privé, public) ou le mode d'emploi (prestataire, mandataire, emploi direct). L'enjeu de cette action est de permettre aux demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, élèves/stagiaires en formation d'aller à la rencontre de professionnels, bénéficiaires, de découvrir ces métiers au travers d'ateliers qui sont proposés par les partenaires référents. Cette action a débuté en juillet 2017 et doit aboutir au "rallye découverte" en 2018.

POURSUITE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA FILIÈRE SERVICES À LA PERSONNE AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI

Sous l'impulsion de l'association Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais, une dynamique s'est mise en place avec les organismes de services à la personne Familles Rurales, ACPADI 79, SAM, l'ADMR, ATOUT services, Pôle Emploi, pour promouvoir des métiers à domicile aujourd'hui en tension. Ils oeuvrent collectivement pour présenter les métiers des services à la personne, les conditions de travail, les exigences de recrutement et pour apporter un témoignage lors de rencontres et d'échanges de manière collective et individuelle.

Les ambassadeurs de prévention

Le travail partenarial autour de la thématique du maintien à domicile, est riche en échanges, en co-construction d'actions créant une synergie entre les différents acteurs locaux.

La conférence des financeurs a lancé un appel à projet en 2016, à destination des services d'aide à domicile. Le CIAS du Bocage Bressuirais y a répondu avec ses partenaires : le CIAS du Thouarsais, le CIAS Parthenay-Gâtine, l'ACSAD et Familles Rurales, ces derniers étant le porteur administratif du dossier.

Le projet intitulé "Ambassadeurs de prévention" a été retenu et un total de 258 708 € a été alloué. Ce projet a pour ambition, dans un premier temps, de former des agents qui deviendront "ambassadeurs de prévention" auprès des usagers du service. Leur mission est alors de repérer les situations les plus fragiles, au moyen d'une grille d'évaluation élaborée au cours de la formation. Dans un second temps, différents ateliers d'animation seront proposés en 2018 en fonction des besoins identifiés auprès des usagers (lien social, mémoire…).

Transport S'adapter aux besoins et ressources du territoire

L'Agglomération du Bocage Bressuirais est compétente en matière de transport et de mobilité depuis 2014. Elle délègue depuis la gestion des services de transport scolaire et commercial (Réseau des Deux-Sèvres - RDS) jusqu'au 31 août 2020 au Conseil Régional, compétent en la matière depuis janvier pour le réseau interurbain et septembre 2017 pour le transport scolaire en lieu et place du Conseil Départemental.

En parallèle, l'Agglomération s'est emparée d'autres sujets liés à cette compétence transport urbain sur Bressuire, transport solidaire, pôle d'échanges multimodal à la gare de Bressuire…

Par ailleurs, l'offre de transport et de mobilité est essentielle pour permettre de maintenir en zone rurale la population dans le cadre d'un équilibre rural/urbain et la communauté d'agglomération s'adapte à mettre en œuvre des dispositifs innovants.

Transport solidaire

L'année 2017 a été consacrée à la mise en place du transport solidaire sur les 6 secteurs définis (Argentonnais, Nueil-Les-Aubiers, Mauléonais, Cerizéen, Bressuirais et Moncoutantais) et à l'identification d'un porteur de projet sur chaque secteur. Il s'agit des structures suivantes : le Relais Familles de l'Argentonnais, la Maison des Services au public de Nueil-Les-Aubiers (CCAS et centre socio-culturel), les Centres Socio-Culturels du Pays Mauléonais, du Cerizéen et du Bressuirais, et le Secours Catholique du Moncoutantais.

Par la suite, chaque porteur a travaillé en lien étroit avec les communes afin de rechercher des conducteurs bénévoles dans le but de mailler l'ensemble du territoire. Les premiers trajets ont eu lieu en septembre 2017.

Cette mise en place du transport solidaire permet de répondre aux **besoins occasionnels de mobilité** pour des catégories de **population sans moyens de locomotion** qui ne peuvent utiliser les services de transport en commun existants et qui ont parfois une autonomie physique réduite.

Cette action est différente du covoiturage car il ne s'agit pas de mutualiser des trajets communs de diverses personnes mais de réaliser uniquement des déplacements pour les besoins de la personne transportée. Elle a donc une **visée essentiellement sociale**.

TRANS' BOCAGE Solidaire

Intermodalité

LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À LA GARE DE BRESSUIRE

L'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à la gare de Bressuire s'est achevée en juillet 2017. Elle a permis de visualiser concrètement l'aménagement futur autour de la gare ferroviaire (pôle d'échanges de transport scolaire, gare routière, stationnement, passerelle au-dessus des voies ferrées…).

Parallèlement, les documents pour la **consultation du marché** de conception-réalisation "Réaménagement du secteur de la gare à Bressuire comprenant la création d'une Cité de la Jeunesse et des Métiers et d'un Pôle d'échanges multimodal" ont été rédigés.

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DES DEUX-SÈVRES (SMTDS)

Après 6 années d'existence, le Conseil Départemental, l'Agglomération du Niortais et l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont voté la **dissolution du SMTDS** au 31 décembre 2017.

Le SMTDS aura permis la création d'une **centrale de mobilité "Mobilité79"** qui perdure jusqu'à la mise en place du Système d'Information Multimodale (SIM) régional.

LE SYNDICAT MIXTE INTERMODAL DE NOUVELLE-AQUITAINE (SMINA)

Une réflexion sur la création d'un syndicat mixte régional de transport a été lancé en avril 2017 par la Région qui est dorénavant chef de file de l'intermodalité suite à la loi NOTRe.

Les projets futurs définis dans le cadre de la création du SMINA sont :

- La création d'un **Système d'Information Multimodale** (SIM) régional,
- Le déploiement d'un **support billettique commun** (Modalis) ou interopérable,
- La création de nouvelles **tarifications combinées** TER+BUS, CAR+BUS…

Par ailleurs, des statuts, un pacte financier et une gouvernance entre la Région et les 28 Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ont été proposés. Le SMINA sera mis en place en juin 2018 après adhésion des AOM.

Transport public

L'Agglomération a délégué la gestion des transports commerciaux interurbains et scolaires au Conseil Régional respectivement depuis le 1er janvier et le 1er septembre 2017, en lieu et place du Conseil Départemental.

LE TRANSPORT COMMERCIAL RDS

Pour l'année scolaire 2016-2017, les 7 lignes RDS (Parthenay – Bressuire, Niort – Bressuire, Cholet – Bressuire, Moncoutant – Bressuire, Cerizay – Bressuire, Nueil-Les-Aubiers – Bressuire et Argentonnay – Bressuire) ont été fréquentées par 443 577 voyageurs dont 118 000 pour les voyages commerciaux, hors forfaits scolaires. Par ailleurs, 15 véhicules de ligne RDS effectuent au minimum un service ou une portion de service sur notre territoire.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Quant au transport scolaire, 66 véhicules scolaires effectuent au minimum un service ou une portion de service sur notre territoire.

LE TRANSPORT URBAIN DE BRESSUIRE

Créé en avril 2015, le transport urbain de Bressuire compte à ce jour une ligne qui fonctionne du lundi au vendredi de 9h22 à 16h05, hors jours fériés. Pour 1 € la journée, elle est accessible en illimité.

Chiffres clés

5 014 inscrits au transport scolaire 2017/2018
1 438 maternelles-primaires
dont 141 sur Bressuire intramuros
2 193 collégiens
1 383 lycéens et étudiants

3 045 usagers au transport public

Mise en accessibilité des arrêts de transport public

Malgré la loi de 2005 sur la prise en compte du handicap dans les projets de construction et de voirie, tous les travaux de mise en accessibilité des arrêts de transport public n'ont pas été réalisés à ce jour. La mise en accessibilité de **16 points d'arrêts sur 11 communes** reste à réaliser.

Ainsi, le Conseil Départemental, anciennement Autorité Organisatrice des Transports, a lancé un **appel à projets** aux communes et intercommunalités afin de les aider à financer partiellement ces travaux de mise en accessibilité.

L'Agglomération a déposé un dossier de demande de subvention pour ces travaux.

Politique de la ville

Une attention pour les quartiers fragiles

En application de la nouvelle méthodologie d'identification des quartiers de la politique de la ville, fondée sur le critère des revenus des habitants, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) a procédé à l'inscription du quartier de Valette, situé sur la commune de Bressuire (79), dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire.

Le contrat de ville du quartier Valette a été approuvé et signé en 2015, il regroupe les dimensions sociales, urbaines et économiques.

Mise en œuvre du contrat de ville du quartier de Valette à Bressuire

Le quartier multi-culturel de Valette, situé à proximité de écoles, du centre-ville et des commerces accueille 1 130 habitants répartis dans un habitat mixte (appartements et maisons individuelles). Deux équipements sont présents : un Centre Socio-Culturel et un complexe sportif.

UN CONSEIL CITOYEN ACTIF

Des habitants et des acteurs locaux participent à la vie du quartier, au suivi du contrat de ville. Le conseil citoyen se réunit tous les premiers jeudis de chaque mois pour aborder différentes thématiques et réaliser des projets.

Actions 2017 :

- réalisation de fresques avec les élèves du lycées St Joseph,
- exposition sur les fresques réalisées en 2016, itinérante pour la découverte du quartier,
- participation à la semaine festive, à la journée du patrimoine, à l'étude urbaine "ateliers participatifs".

Flash sur...

Le 19 juin 2017
L'art s'invite au quartier de Valette à Bressuire
avec l'installation de fresques sur des bâtiments situés boulevard Lescure, face aux équipements sportifs. Ce projet du Conseil citoyen pour embellir le quartier a été conçu et réalisé par les élèves du lycée Saint-Joseph de Bressuire avec la participation des habitants, en partenariat avec le Centre Socio Culturel, Habitat Nord Deux-Sèvres, la ville et l'Agglomération.

DES CONVENTIONNEMENTS

Convention d'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Cet abattement de 30 % est applicable à compter du 1er janvier 2016 sur les 1 500 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

En contrepartie, les organismes HLM s'engagent, afin d'améliorer le cadre de vie des locataires dans ces quartiers, à mettre en œuvre un programme d'actions triennal de renforcement des moyens de gestion (en matière de propreté, de réparations...) ou de mise en place d'actions spécifiques à ces quartiers.

Ils donnent lieu à une convention d'utilisation de cet abattement entre le bailleur (HNDS), la ville, l'Agglomération et l'État, annexée au Contrat de ville, d'un montant global de 42 k €/an sur la période 2016-2018 (signée le 9 mars 2017)

Le suivi des engagements des conventions fait l'objet d'un bilan annuel.

Les actions ont été axées sur la sécurisation des halls (67 %) et le surcoût de la remise en état des logements (32 %).

Convention gestion d'attribution des logements sociaux et la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La CIL a été mise en place en mars 2017 avec la création d'un groupe de travail ayant pour objectifs la mixité sociale et l'équilibre entre les communes.

TROIS PILIERS

Cadre de vie renouvellement urbain

Afin de permettre le renouvellement urbain du quartier de Valette, une étude urbaine a été menée en 2017 au titre de la politique de la ville. Celle-ci s'inscrit au cœur du contrat de ville dans le pilier "cadre de vie" et a permis de :

- connaître de manière approfondie le quartier, sa population et son fonctionnement,
- diversifier l'offre de logements, dans la perspective du développement de la mixité sociale,
- adapter l'habitat aux besoins de la population du quartier (envisager la restructuration des collectifs,
- requalifier le quartier, améliorer les espaces publics et les liaisons avec le territoire environnant.

Cohésion sociale

Un groupe de travail opérationnel co-animé par le Centre Socio-Culturel (CSC) et l'Agglomération, et composé de partenaires (Éducation nationale, conseil départemental, CCAS, service scolaire, CAF, association aide familiale populaire, Habitat Nord Deux-Sèvres (HNDS), hôpital nord Deux-Sèvres), se réunit une fois par mois pour mettre en place des actions collectives selon les besoins du quartier.

Cette année, un travail autour de la thématique "hygiène, santé" s'est déroulé avec les écoles du Guédeau et Jules Ferry. Il a permis la réalisation de documents simplifiés pour les familles et les enfants et la formation des enseignants et personnels extra-scolaires sur les compétences psychosociales.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Il s'agit d'un groupe opérationnel dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP). Les besoins repérés sont :

- Inciter les personnes à s'inscrire à Pôle Emploi surtout les jeunes pour être identifiés et suivis par un conseiller (accompagnement, ateliers à pôle emploi, formations).
- Accompagner les personnes non qualifiées à participer à des formations pour valoriser leurs atouts, compétences (Plan d'investissement sur les compétences en 2018).
- Développer l'accompagnement global pour une prise en compte du volet social et professionnel afin de faciliter leurs démarches (pôle emploi et département).

APPEL À PROJET 2017

De nombreuses actions ont été menées sur le quartier dans le cadre de l'appel à projet 2017.

- Des permanences de la Croix Rouge sur le quartier : des actions de prévention autour de la santé
- L'Orchestre à l'école : un travail étroit entre le conservatoire de musique, l'école Jules Ferry et le CSC, 21 élèves du CE2 au CM2 (dont 11 du quartier) participent à ce projet de prestations publiques dans différents lieux.
- Les clés du quotidien : trois ateliers sur la gestion du budget familial ont été mis en place.
- Semaine festive : différentes animations ont eu lieu au pied des immeubles avec les habitants avec la participation du cirque Lazuli et de l'association la Colporteuse.
- Ateliers expressions : "apprentissage" de différentes techniques d'expression qui a permis de réaliser, entre autre, un clip et une chanson "dans mon quartier", rediffusés lors des journées du patrimoine.
- Exposition "moi mon foulard" : support à l'échange avec le public pour une prise de conscience des différences culturelles. L'exposition a aussi servi à la journée des acteurs en novembre organisée par un collectif d'acteurs et portée par la Maison De l'Emploi (MDE) : rencontre d'une centaine de professionnels sur la thématique "Au-delà de nos différences culturelles, Osons !".
- Encourager l'entreprenariat : des rencontres d'informations ont été organisées avec les professionnels et les usagers pour échanger sur la création d'entreprise.
- Poursuivre l'accompagnement de personnes vers un accès à l'emploi : des ateliers sur le quartier ont été réalisés pour prendre conscience des différents freins à l'insertion professionnelle.

Flash sur...

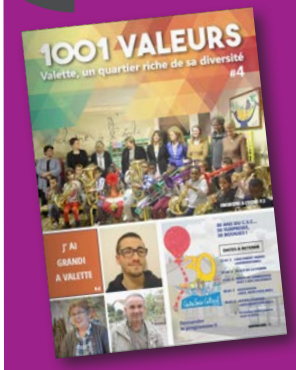

Le journal de quartier « 1 001 valeurs »

Cette action portée par le Centre Socio-Culturel depuis 2015 est un réel succès.

12 jeunes en service civique travaillent sur la création de ce journal. L'objectif est de valoriser les initiatives et l'image du quartier.

1800 exemplaires à chaque numéro, distribués dans le quartier (boites aux lettres ou porte à porte) et sur toute la ville de Bressuire.

Prévention et citoyenneté

Pour mieux vivre ensemble

Le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue un cadre de réflexion, de concertation et de mise en place d'actions sur les priorités données à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire. Cette instance partenariale (Etat, collectivités, organismes privés et publics) a défini quatre orientations pour la mise en œuvre des actions en 2017.

Prévenir les violences faites aux femmes et intrafamiliales

Trois objectifs sont poursuivis :

- sensibiliser les professionnels et les citoyens aux violences au sein du couple,
- développer l'accompagnement social des personnes victimes ou en détresse et prévenir la récidive,
- protéger les personnes victimes par la mise à l'abri en hébergement adapté.

RENFORCEMENT ET VALORISATION DES ACTIONS DU RÉSEAU NORD 79

Un temps fort de sensibilisation tout public avec une comédie théâtrale "Les Battantes" a été organisé en lien avec la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette action, pilotée par le réseau Nord 79, a été portée par l'association Intermède.

L'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE (ISG) : RELIER L'ASPECT JUDICIAIRE ET SOCIAL DES SITUATIONS

1 poste d'ISG a été mis en place pour assurer l'interface entre les problématiques judiciaires et ociales par un repérage précoce des personnes victimes ou en détresse.

5 unités de gendarmerie (Moncoutant, Cerizay, Nueil-Les-Aubiers, Mauléon l'Argentonnay) ainsi que la brigade de Bressuire peuvent solliciter l'intervention des ISG couvrant ainsi tout le territoire de l'Agglomération.

Une psychologue intervient ponctuellement pour accompagner les ISG dans l'analyse des situations complexes et désamorcer des situations de crises (14 entretiens).

Flash sur...

123 entrées

Une pièce de théâtre suivie d'échanges entre le public, les acteurs et les membres du réseau Nord 79 – professionnels accompagnant les personnes victimes de violence au sein du couple.

Problématiques principales traitées

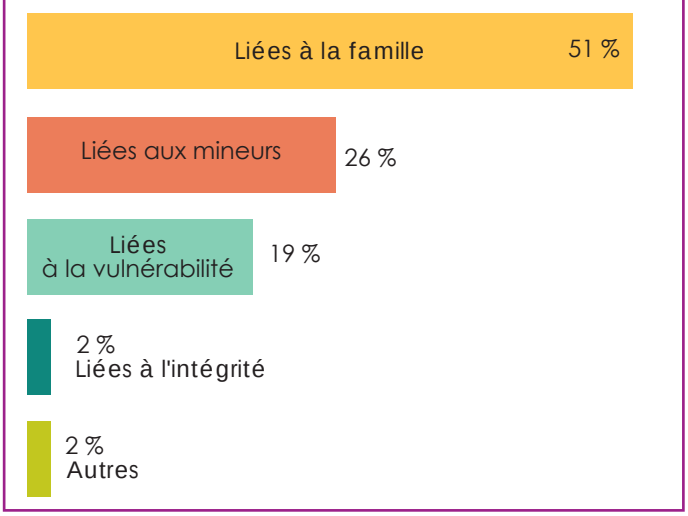

Améliorer la tranquillité publique

L'objectif est de développer les outils de prévention au service de la tranquillité publique et de répondre aux troubles de la sécurité publique de façon concertée en mobilisant les ressources du territoire.

LES OUTILS DE PRÉVENTION À L'ATTENTION DES MAIRES

La gendarmerie est intervenue à l'assemblée des maires sur la pertinence de désigner un référent sécurité sur chaque collectivité.

Deux ateliers sur les différentes mesures et outils de prévention, animés par un représentant de la compagnie de Bressuire, le référent sureté départemental et illustrés par l'adjoint au maire de Parthenay et de Nueil-Les-Aubiers, ont été organisés sur deux thématiques :

- l'adjoint à la sécurité,14 participants,
- la prévention situationnelle et la prévention citoyenne, 14 participants.

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : LA MÉDIATION POUR PRÉVENIR ET RÉGULER

Un poste de médiateur social de la tranquillité publique a été créé en avril 2017 pour une intervention de proximité sur la ville de Bressuire et ses communes déléguées et comme personne ressource sur les autres territoires.

Le médiateur s'est déplacé sur les lieux repérés à risque, a noué le contact avec des groupes de personnes pour un rappel à la règle, a désamorcé des situations de tension par le dialogue, a réalisé des médiations pour des conflits de voisinage. Il est intervenu ponctuellement à la demande d'une collectivité du territoire pour une médiation.

Chiffres clés

177
bénéficiaires
de l'intervention
des ISG

154
bénéficiaires
de l'intervention
du médiateur social de la tranquilité publique

Lutter contre les addictions et les prises de risques

L'objectif est de s'informer, se responsabiliser et s'organiser pour prévenir les conduites addictives lors des temps festifs et sportifs. Pour cela, il faut définir des outils de prévention, mobiliser les associations volontaires et évaluer la pertinence de cette démarche expérimentale pour une extension sur tout le territoire selon les besoins.

PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES SUR LES TEMPS FESTIFS ET SPORTIFS

Une réunion d'information sur le projet a mobilisé 8 associations, 3 collectivités et 3 référents jeunesse. Trois ateliers complémentaires animés par des professionnels de l'IREPS NA, Prev'alcool, le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), le service de la vie associative de Bressuire, ont été organisés pour sensibiliser les bénévoles, les élus et référents à la problématique de la consommation d'alcool excessive et des stupéfiants (39 personnes ont participé). Des supports d'information sur la règlementation, les outils de prévention, la prévention des addictions ont été mis à disposition.

Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Une instance partenariale de concertation, de coordination et de coopération animée par la coordonnatrice et soutenue par une équipe pluridisciplinaire (Education Nationale, la Protection Judiciaire de la jeunesse, le Conseil départemental, l'association Rebonds, l'Agora et le service jeunesse de l'Agglomération) est en cours de création pour étudier les situations de jeunes de 12-25 ans en risque de basculement vers la délinquance.

GROUPE D'APPUI JEUNESSE DE RÉUSSITE (GAJ DE RÉUSSITE)

En 2017, un guide à l'intention des partenaires et une fiche de liaison pour l'orientation des jeunes vers le GAJ de réussite ont été élaborés. L'objectif 2018 est de lancer le Groupe d'Appui Jeunesse de Réussite avec l'analyse et l'orientation de situations de jeunes.

Santé Une approche territoriale

Au travers son Contrat Local de Santé (CLS), l'Agglomération du Bocage Bressuirais est porteuse d'une politique territoriale en santé.

Le CLS est le fruit d'une démarche concertée visant à :

- consolider le partenariat local et à soutenir les dynamiques locales sur des questions de la santé et de l'accompagnement médico-social, en favorisant une prise en compte globale de la politique régionale de santé et des schémas départementaux, et en tenant compte des spécificités du territoire,
- développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations,
- renforcer la coordination entre acteurs et le travail en réseau et ce dans une logique d'améliorer la qualité des parcours de vie,
- à renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées.

Parmi les huit orientations stratégiques du CLS qui ont été définies, il a été choisi de mettre en œuvre en particulier au cours de l'année 2017 :

- la structuration de l'offre de soins de premiers recours et le développement du lien "ville – hôpital",
- l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des populations en situation de précarité,
- l'urbanisme et l'habitat favorable à la sante.

LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS ET LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN "VILLE-HÔPITAL"

Après la réalisation des Maisons de Santé, l'Agglomération propriétaire, assure la gestion locative des bâtiments des pôles et maisons de santé du territoire.

Au titre de cette compétence, elle poursuit son accompagnement (activité de conseils) auprès des associations de professionnels de santé organisés en pôles de santé.

L'ACCÈS AUX DROITS, À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DES POPULATIONS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

En lien avec le contrat de ville, l'Agglomération a collaboré avec la Mutuelle Sociale Agricole sur son projet de charte "Coopérer pour soutenir les publics fragiles".

Elle accompagne également la mise en place d'une permanence de l'Accueil Santé Social Itinérant de la Croix-Rouge dans le quartier prioritaire de la Valette.

L'URBANISME ET L'HABITAT FAVORABLE À LA SANTÉ

L'Agglomération a choisi d'investir le champ de la santé-environnement au travers de plusieurs actions :

- lancement d'une campagne de sensibilisation au risque radon à destination des particuliers,
- intégration de la notion d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de l'élaboration Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- lancement d'une expérimentation de "Lutte contre l'habitat indigne" dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat.

4

Une administration mobilisée au service des politiques publiques et du soutien aux communes

Ressources humaines

Chiffres clés

39 jurys de recrutement

913 arrêtés pour la gestion des carrières et situations individuelles

14 réunions de comité technique, comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail et commissions administratives paritaires (sollicitées auprès du centre de gestion)

6 814 payes sur l'ensemble de l'année

La direction des ressources humaines s'organise autour de deux relations et missions principales : la gestion des situations individuelles des agents et la réponse aux besoins exprimées par les services en termes d'effectifs et de compétences. L'articulation de ces deux missions exprime pleinement le rôle de la direction des ressources humaines, d'assurer à l'organisation les moyens humains pour accomplir les missions et l'accompagnement individuel et collectif de la gestion du personnel.

En outre, la direction des Ressources Humaines assure, en lien direct avec l'équipe de direction générale une assistance aux politiques globales de gestion des ressources humaines et aux politiques managériales de la collectivité.

2017 : un pas important de la convergence des régimes indemnitaires et de temps de travail

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, la direction des Ressources Humaines est fortement mobilisée sur les questions d'harmonisation des conditions de travail des agents, ces derniers dépendant antérieurement de 32 structures différentes.

UN RÉGIME INDEMNITAIRE HARMONISÉ, OBJECTIF ET LISIBLE

En délibérant en décembre 2017 sur le nouveau régime indemnitaire, les élus ont achevé un travail, entamé depuis plus de deux ans, d'analyse experte et d'échanges avec les représentants du personnel. Il s'agissait non seulement de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), mais surtout de parvenir à un système indemnitaire juste, équitable et lisible qui prenne en compte les grades et fonctions de chaque agent.

Le système de cotation mis en œuvre et partagé permet d'objectiver les responsabilités confiées aux différents postes en prenant en compte les critères d'encadrement, d'expertise, de pénibilité et de sensibilité. À la suite d'un travail d'analyse et d'explication, les paramétrages ont été effectifs pour mettre en place ce nouveau régime indemnitaire en février 2018 avec une prise d'effet en janvier.

TEMPS DE TRAVAIL : DES RÈGLES ADAPTÉES AUX EXIGENCES DE CHAQUE FONCTION

Les élus ont adopté en 2017 les principes généraux applicables à notre collectivité et à ses établissements rattachés au 1er janvier 2018 sur la durée annuelle du temps de travail, les cycles de travail, adaptés aux besoins des services, le temps de travail avec les plages fixes. Ce travail va se poursuivre en 2018 dans le cadre de l'harmonisation des conditions de travail. Il est le résultat de concertation émanant des groupes de travail composés d'agents.

Assurer à tous les services l'ajustement des effectifs et des compétences

Démarche incontournable d'une collectivité qui fait de chaque recrutement un investissement sur le long terme. La procédure de recrutement associe le service RH et les services opérationnels pour assurer l'adéquation des attentes de chaque partie. Le service a réceptionné 348 candidatures.

STRUCTURATION ET GESTION INDIVIDUELLE DES POSTES DE LA COMMUNAUTÉ

Au cours de l'année 2017, plusieurs postes ont été créés ou soumis à l'arbitrage afin d'ajuster les emplois aux besoins de la structure.

Parallèlement, la situation individuelle des agents a été gérée en mobilisant les dispositifs permettant d'intégrer la fonction publique territoriale. Ce fut le cas notamment par l'intégration directe d'agents préalablement recrutés en contrat et dont les missions étaient effectivement pérennes, ou la stagiairisation de certains personnels contractuels à travers les dispositifs de la loi "Sauvadet".

RECRUTEMENT

Recruter, c'est répondre continuellement à des besoins différents de la collectivité : pourvoir un poste après le départ d'un agent, assurer un remplacement temporaire, pourvoir à un emploi saisonnier…

441 postes sont pourvus au 31 décembre 2017 au tableau des effectifs. Au cours de l'année, 93 contractuels ont été recrutés pour des besoins ponctuels (saisonniers, remplacements).

FORMATION : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES AGENTS

Une démarche adaptée à notre territoire : développement du plan de formation mutualisé.

La formation a pour objectif de maintenir les compétences pour un service de proximité en zone rurale en lien avec toutes les collectivités. La formation, outil de gestion des ressources humaines et permet aux agents d'acquérir, de développer les compétences nécessaires leur permettant de s'adapter à un monde en perpétuelle évolution.

En 2017, 105 agents ont suivi une ou des formations mutualisées. 238 agents ont suivi au moins une formation.

Assurer la gestion des carrières et des évènements de gestion

La carrière du fonctionnaire se déroule suivant plusieurs étapes régies par le statut de la fonction publique territoriale. Nomination stagiaire, titularisation, avancement de grade, d'échelons, promotion interne, positionnement administratif. Il est impératif de tenir à jour chaque dossier. En 2017, le SRH a rédigé 913 actes administratifs. A cette gestion quotidienne, l'Agglomération offre des prestations sociales à ses adhérents. Aujourd'hui, cohabitent le CNAS (319 adhérents) le COS et un système de prestations directes.

GESTION DES ARRÊTS DE TRAVAIL ET SITUATION PARTICULIÈRE

Recevoir un arrêt maladie, c'est gérer l'arrêt de travail et ses conséquences à court – moyen – long terme. En lien avec le service, c'est prévoir un remplacement si pour assurer la continuité du service, les missions de cet agent absent ne peuvent être assurées par les collègues. C'est essayer de trouver des solutions de reclassement à tout agent inapte à son poste de travail.

Le nombre de jours d'absence (tout motif) s'est élevé à 13 119 jours, dont :

Motifs d'absence	
24	Accidents de travail (AT)
188	Nombre de jours d'arrêts occasionnés par AT
2	Accidents de trajet
834	Nombre de jours d'arrêts occasionnés par MP
6	Nombre d'agents concernés par MP
5 531	Jours d'absences en maladie ordinaire (MO)
158	Agents ayant eu au moins un jour d'arrêt en MO

Finance et budget

La direction des finances est essentiellement mentionnée lorsqu'il s'agit de préparer le budget. Cependant, cette direction intègre de nombreuses autres missions :

- l'exécution budgétaire qui permet tout au long de l'année de payer les fournisseurs et gérer les recettes,
- la prospective financière et la gestion de la dette, pour préparer les échéances à venir et assurer la stabilité des grands indicateurs financiers,
- la qualité comptable et le suivi de l'inventaire pour garantir une image fidèle de la collectivité.

En tant que direction support, elle pilote et veille au respect de l'ensemble des procédures relatives à la préparation et à l'exécution budgétaire.

Garante des relations entre les différents budgets et les entités rattachées, organisatrice de l'arborescence budgétaire, la direction des finances pilote le rattachement des crédits et l'organisation comptable de la collectivité.

Enfin elle est saisie de tout projet majeur sur le plan financier de la collectivité.

Poursuivre la mise en œuvre budgétaire, organisationnelle et comptable de la fusion

Au cours de cette 4ème année suivant la fusion des communautés entraînant la création de la communauté d'agglomération, il demeure un travail important pour solder d'un point de vue comptable et organisationnel les suites de cette fusion. Par ailleurs, les relations denses entre la communauté et les communes membres, notamment dans le cadre du schéma de mutualisation et de la gestion de l'immobilier nécessite une veille continue sur les modalités et le rythme de facturation. Ce sont des chantiers qui ont largement mobilisé au cours de l'année 2017.

SUR LE PLAN DE LA GESTION DU PATRIMOINE ET DES INVENTAIRES

- Le **transfert d'une partie de l'actif et du passif** du budget Pescalis SPIC (Service Public Industriel et commercial) vers le budget principal CA2B (Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuriais) a été finalisé au cours de l'année 2017 : ce principe doit permettre d'alléger les charges qui pèsent sur ce budget SPIC et qui normalement ne devraient pas porter sur l'activité commerciale de Pescalis mais plutôt sur le budget général de la collectivité.
- La **saisie des immobilisations** s'est poursuivie en vue de définir des montants d'amortissements correspondant à leur valeur réelle. Depuis 2014, les valeurs des amortissements du budget principal et du budget développement économique sont en effet estimés, ce qui laisse une relative incertitude sur la sincérité totale de ces budgets.
- Enfin, plusieurs Procès-Verbaux de **transferts des biens** avec les communes membres ont été validés.

SUR LES RELATIONS DE PRESTATIONS AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Le système de transfert de charges et le retour de l'enveloppe "bâtiment" aux communes a complexifié les échanges entre l'Agglomération et ces dernières. En partenariat avec les collectivités, il a donc été entrepris un dialogue permettant de s'accorder sur les validations de services faits et ainsi pouvoir débloquer de nombreux règlements dont certains dataient de 2014-2015.

Chiffres clés

14 063
factures traitées

170
emprunts et lignes de trésorerie gérés de façon active pour diminuer les coûts

21 budgets
comprenant les budgets principaux et annexes de la CA2B, du CIAS, de la régie Bocapole et de l'Office du tourisme

21 841
mandats de dépenses et titres de recettes

Anticiper les perspectives financières, organiser les arbitrages budgétaires

Comme chaque année, la direction des finances s'est engagée dans un travail de prospectives financières. Cette fonction vise à identifier les grands postes budgétaires tant en dépenses qu'en recettes et d'identifier les dynamiques et marges de manœuvres. Au cours de l'année 2017, c'est le budget principal mais aussi le budget de l'assainissement, du développement économique et de la gestion des déchets qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

En outre, la préparation budgétaire 2018 a été marquée par une réorganisation budgétaire permettant une meilleure gestion des fonctions transversales tout en préservant une identification thématique et politique des dépenses à travers la nomenclature comptable par fonction.

RECHERCHE DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE :

- **Gestion de dette** : il a été engagé un recensement des produits qui pourraient faire l'objet d'une renégociation et un travail en parallèle avec les établissements bancaires pour envisager des compactages permettant de diminuer nos charges financières et faciliter la gestion de la dette.
- **Concernant la fiscalité**, plusieurs études ont été menées relatives à la taxe d'habitation (abattements) à la cotisation foncière des entreprises (bases minimales) avec pour objectif d'optimiser les rentrées fiscales tout en recherchant à améliorer l'équité des contribuables face à l'impôt.
- **L'évolution des dotations** est une préoccupation majeure. Aussi, une étude a été lancée sur les évolutions de dotations car celles-ci ont été extrêmement défavorables depuis 2014. Un travail d'explication a aussi été mené auprès des communes concernant le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), avec la validation d'un système de répartition pérenne.

ÉLABORATION D'UNE PROSPECTIVE À L'HORIZON 2022

- **Programmation pluriannuelle des investissements** : l'ensemble des services opérationnels ont été associés au recensement des projets d'investissements pour les 5 prochaines années et à la définition d'enveloppes pluriannuelles permettant de renouveler et de maintenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services.
- **Prospective fiscale et financière** : au vu des éléments recueillis, différents scénarii ont été envisagés afin de déterminer les "champs du possible" : évolution de la fiscalité et des dotations, faisabilité des grands projets d'investissements, politique tarifaire, gestion prévisionnelle des emplois…

Un rôle clé pour consolider la culture comptable et accompagner les services

Une des missions premières du service finances au sein de la collectivité est d'être en support des services gestionnaires. Ce soutien se traduit dans le cadre de l'élaboration budgétaire et dans son exécution.

ACCOMPAGNEMENT DES RÉGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

- **Un soutien administratif nécessaire** : le service finances élabore l'ensemble des actes préalables à la constitution de la régie (délibération, arrêtés) et vérifie qu'ils sont toujours en accord avec les évolutions de fonctionnement. Un lourd travail de mise à jour a été conduit en ce domaine en 2017.
- **Un contrôle indispensable** : les responsabilités des régisseurs étant importantes dans ce domaine, le travail de contrôle est essentiel afin d'éviter les blocages avec la trésorerie et éviter que les régisseurs subissent des sanctions importantes. En partenariat avec le Percepteur plusieurs régies communautaires ont fait l'objet d'un contrôle renforcé

ACCOMPAGNEMENT DANS LES ÉTUDES ET LA RÉALISATION DES PROJETS

Comme d'autres services ressources (juridique, marchés publics, …), le service finances est associé ou consulté lors des phases préalables des grandes opérations, afin :

- de s'assurer de la faisabilité budgétaire à court et moyen terme des projets,
- de stabiliser les modes de financements,
- de vérifier que l'opération s'intègre dans la prospective financière.

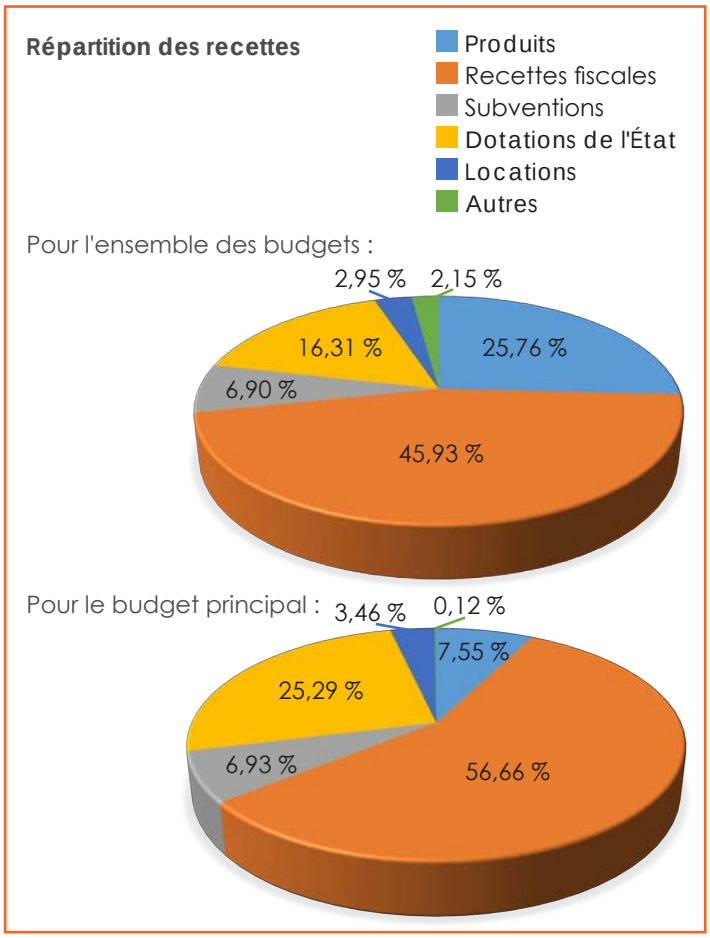

Affaires générales

La direction des affaires générales constitue un centre névralgique de l'administration communautaire. Elle a en charge les fonctions d'administration, de gestion, d'organisation du quotidien des activités administratives et notamment l'accueil et le traitement du courrier.

En tant que service juridique, elle prépare l'ensemble des instances communautaires, en lien avec les directions opérationnelles et veille par son conseil à sécuriser juridiquement les actions de l'agglomération.

Garante des procédures en matière d'achat public, elle organise les consultations sur les achats généraux et accompagne les services dans les procédures de marchés publics.

Instances délibérantes : valider les décisions des élus

LA GESTION DES INSTANCES

Au cours de l'année 2017, le bureau communautaire et le conseil communautaire se sont réunis à 10 reprises. Afin de fluidifier l'activité administrative et juridique, le conseil communautaire a délégué de nouvelles décisions directement au Président ou au Bureau communautaire, particulièrement sur les affaires courantes ou celles qui constituent une suite logique des décisions stratégiques prises antérieurement.

La direction des affaires générales concourt également à la préparation des instances des entités rattachées : conseil d'administration de la régie Bocapôle et de l'office du tourisme, et plus exceptionnellement à celui du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

LE CONSEIL JURIDIQUE

En 2017, la direction des affaires générales a mis en place la télétransmission au contrôle de légalité des actes communautaires. Sur l'ensemble d'une année, hors acte de gestion des ressources humaines, ce sont 413 délibérations, 214 décisions (du président et vice-présidents) et 153 arrêtés qui ont été préparés, transmis au contrôle de légalité et mis en œuvre.

Marchés publics : garantir les procédures pour un achat efficace

Le service commande publique a en 2017 mis en place le volet Marchés Publics simplifiés (MPS) afin de permettre aux entreprises de ne transmettre dans leur offre que les pièces techniques liées à leur cœur de métier. Le service commande publique accèdera directement à une plateforme nationale afin de récupérer les informations administratives telles que les attestations fiscales et sociales.

Chiffres clés

46 marchés
> à 25 000 €
dont 5 infructueux ou déclarés sans suite

4 réunions de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

20 commissions MAPA (Marché A Procédure Adaptée)

Assurances, reflet de la responsabilisation de la collectivité

Le service assurances a géré 80 sinistres en 2017, soit 3 de moins que l'année précédente.

Ils concernaient principalement les dommages aux biens (36) et la flotte automobile (29).

14 sinistres ont été gérés en auto-assurance car les montants étaient inférieurs à la franchise.

Gestion foncière et patrimoniale

La mission de gestion du foncier de la collectivité a été mise en place en octobre 2017.

Le poste d'un agent « chargé des affaires foncières » a été créé, et consiste dans :

- la gestion du patrimoine foncier et immobilier de la collectivité (hors développement économique)
  - Baux, servitudes et mises à disposition
  - Suivi des procédures d'acquisition/cession
- la coordination de la consommation foncière, propriété de l'agglomération, dans le cadre de projets d'aménagement/d'équipement
  - Pilotage et animation de la cellule foncière
  - Suivi de la consommation foncière
  - Veille en lien avec les partenaires (EPF, SAFER...)

L'année 2017 a permis de débuter un diagnostic relatif au patrimoine de la collectivité, et à identifier la nouvelle mission au sein du service affaires générales.

Maison des Services d'Argentonnay

La Maison des services d'Argentonnay a pour missions :

- d'accueillir en un lieu unique pour informer et orienter les usagers de services publics,
- de créer un pôle d'accueil des acteurs économiques du territoire.
- d'être le relais d'information touristique et de découverte du territoire.

En 2017, les jours d'ouverture ont diminué de 25% (196 jours), mais avec une augmentation de fréquentation des usagers pendant son ouverture, soit 27 passages par jour.

Durant cette année et suite à la loi NOTRe, il a été pris la décision que la compétence optionnelle « Maisons de services au public » (MSAP), avec les mêmes missions que la maison des services, ne soit pas intégrée dans les statuts de la collectivité.

Par conséquent, la Maison des services d'Argentonnay fermera courant 2018 pour permettre à la commune d'ouvrir un lieu effectivement labéllisé en tant que Maison des Services Publics.

Accueil et courrier, plaque tournante dans la communication interne

Un changement d'organisation en 2017 a été nécessaire, suite au départ à la retraite d'un agent non remplacé, et au déplacement de l'accueil du siège au rez-de-chaussée.

De manière générale, l'activité du service a diminué :

- Baisse de 10 % des appels téléphoniques car les services extérieurs au Siège sont mieux identifiés,
- Baisse de 10 % des courriers entrants, notamment due à la dématérialisation des factures

Informatique et téléphonie

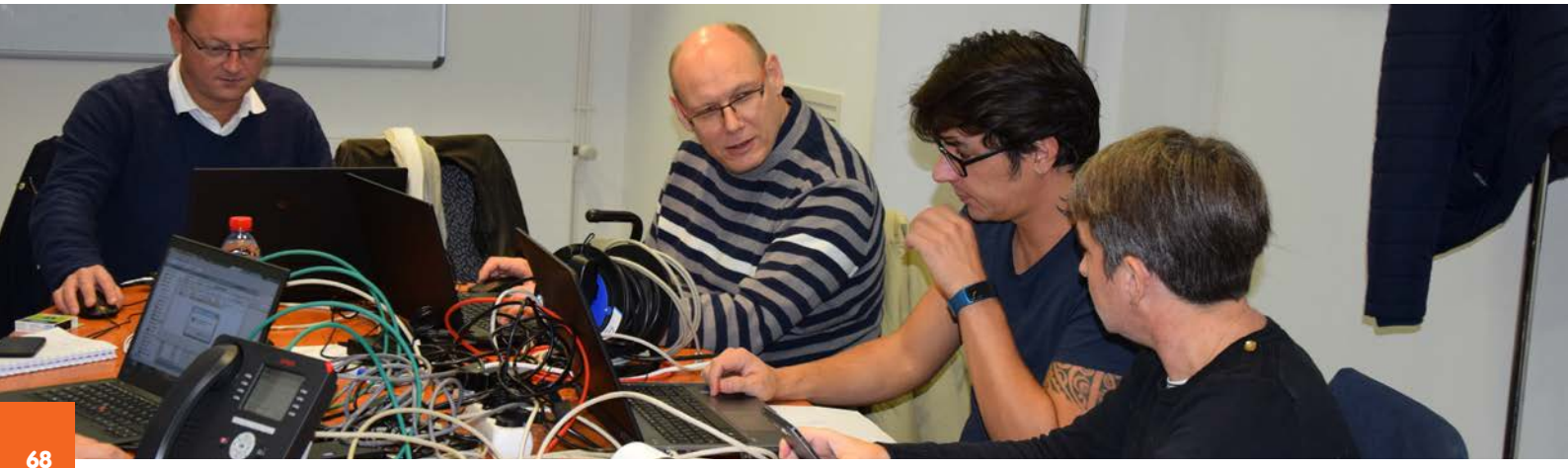

Pour l'année 2017, le service s'est concentré sur trois grandes thématiques :

- la structuration et la sécurisation de notre infrastructure interne,
- une évolution des moyens de communication,
- la mutualisation des moyens techniques et humains avec la Ville de Bressuire.

Infrastructures

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉS (PRA)

La sécurité est un enjeu majeur pour la collectivité en termes de gestion de données. Cette sécurité s'illustre sur deux aspects, d'une part l'intégrité et la sauvegarde des données, d'autre part sur la rapidité du retour à un usage informatique conforme en cas de crise.

Le plan de reprise d'activité est désormais fonctionnel en assurant par la voie hertzienne entre le siège de l'Agglomération et la Mairie de Bressuire, une possibilité de basculement de la gestion informatique des données. Cette redondance des infrastructures permet à chaque collectivité d'assurer l'une pour l'autre la continuité de service.

CHANGEMENT DE SOLUTION DE TÉLÉPHONIE SUR IP

Encore récemment les différents sites de l'Agglomération étaient desservis par le réseau téléphonique classique. La desserte téléphonique par les réseaux informatiques (dite téléphonie IP) permet non seulement d'assurer la communication téléphonique sur un réseau interne mais aussi de gérer un annuaire et une capacité de standard commun.

MISE EN PLACE DU WIFI À BOCAPOLE

Comme tout suite accueillant de grands évènements, Bocapole se doit de disposer pour les congressistes ou les visiteurs d'un accès WIFI. Il s'agit d'un service considéré maintenant comme une fonctionnalité normale pour l'accueil des évènements et qui permet au site de Bocapole de se conformer aux exigences standard des apporteurs d'affaires et d'évènementiels.

SÉCURISATION DE L'INFRASTRUCTURE

L'infrastructure informatique est constituée de réseaux qui permettent la circulation de la donnée, de serveurs qui permettent notamment d'héberger les logiciels "métiers" et de baie de stockage qui constitue le lieu de sauvegarde de la donnée. L'ensemble est protégé par diverses solutions logicielles et matérielles.
La plupart de ces équipements (6 serveurs physiques et 14 machines virtuelles, 2 baies de stockage) ont été remplacés au cours de l'année 2017 d'une part pour assurer leur mise à jour technique et d'autre part pour se conformer à une organisation plus homogène et unitaire des outils informatiques de l'Agglomération.

Outils collaboratifs

MISE EN PLACE DU RÉSEAU INFORMATIQUE INTERNE

Plus de 40 sites ont été interconnectés sur un réseau informatique interne : cette solution technique permet de mieux partager l'informatique, les fichiers, les logiciels... Pour les bibliothèques, ce réseau supporte également la banque de données désormais commune de l'ensemble des documents.

MESSAGERIE ET TRAVAIL COLLABORATIF

L'ensemble de la messagerie électronique a été installée sur la suite Office 365 (produit Microsoft). Cette solution intégrée permet non seulement la gestion de la messagerie mais aussi l'échange et le travail commun sur documents, la connexion à distance, le partage de contacts et d'agendas. Les agents seront formés au cours de l'année 2018.

Progressivement, cette solution hébergera également l'intranet en construction.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les dispositions techniques et les formations à la signature électronique ont été mises en place en 2017. Le dispositif opérationnel est donc prêt mais ne peut être mis en place qu'après la validation des circuits décisionnels nécessairement liés à l'organisation.

Services aux communes

Bureau d'études

MISSIONS

Le service réalise dans un 1er temps, des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Agglomération ainsi que l'entretien des 60 zones économiques et du patrimoine bâti (250 bâtiments) que compte l'Agglomération.

En fonction de la charge de travail du service, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose à ses communes membres des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre à la carte dans le domaine des travaux de voirie et réseaux divers, ainsi que de bâtiment. Ce service proposé aux communes est facturé à hauteur du coût unitaire de fonctionnement s'élevant à 41 € de l'heure.

ACTIVITÉS

En 2017, le service s'est concentré dans ses missions principales et relatives aux projets menés par la communauté d'agglomération, à savoir :

Dans le domaine économique

- Poursuite des études d'aménagement des quadrants Est et Ouest d'@lphaparc à Bressuire,
- Réalisation des travaux d'aménagement d'un parking sur la zone d'activité sde la Javrelière à Moncoutant,
- Poursuite des études d'aménagement de la zone d'activités de la Foresterie à Moncoutant,
- Lancement des travaux d'aménagement de la zone d'activités du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres,
- Réalisation d'études d'aménagements et de travaux, sur différentes zones économiques.

Dans le secteur des transports

Etude de mise en accessibilité des arrêts RDS prioritaires sur le territoire de l'Agglomération.

Pour les services enfance et petite enfance

- Lancement du projet de rénovation extérieure du périscolaire de Faye l'Abbesse.
- Lancement du projet de rénovation du bâtiment Leg Bodin à Argentonnay.

Pour les bâtiments culturels et sportifs

- Lancement des rénovations des WC publics du bassin sportif du centre aquatique Cœur d'O de Bressuire.
- Lancement du projet de climatisation du balcon de la salle Europe de Bocapole à Bressuire.
- Lancement du projet de réfection de toiture et d'installation photovoltaïque sur le toit du bassin sportif du centre aquatique Cœur d'O de Bressuire.
- Lancement du projet de la réhabilitation de la bibliothèque de La Chapelle Saint-Laurent.
- Lancement du projet de la réhabilitation partielle de la bibliothèque de Nueil-Les-Aubiers.
- Réalisation d'un cloisonnement du local ventilation à Aquadel Cerizay.
- Estimatif travaux rénovation WC camping Karting du Breuil sous Argenton | Argentonnay.

Dans des domaines divers

- Lancement et suivis des travaux de mise aux normes du nouveau bâtiment de la Maison de l'Emploi à Bressuire.
- Suivi des dossiers subventionnables (TEPCV, FEDER).
- Maintenance des différents bâtiments communautaires.
- Réalisation des travaux d'aménagement du bief du Moulin du Sault.
- Réalisation des travaux d'assainissement autonome du Chenil.
- Lancement du projet de local archives à La Forêt sur Sèvre.

Par ailleurs, 22 communes ont fait appel à ce service pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (création de toilettes publiques, réfections de toitures, étude d'aménagement de mairies, étude de requalification de bourg, travaux de voirie rurale, aménagements d'espaces publics…).

En 2017, plus de 2 200 heures ont été effectuées pour le compte des communes ce qui représente un montant de 81 246,50 €.

Archivage

Le service termine l'évaluation des différents fonds d'archives des structures qui ont fusionné au sein de l'Agglomération.

En parallèle et afin de réduire le volume global des archives papier, les destructions règlementaires ont été réalisées.

D'autre part, le service exerce dans les communes qui en font la demande en fonction d'un planning annuel.

Pour 2017, 420 heures pour 10 500 € (25€/h) ont été fournies.

Fourrière animale

En 2017, l'Agglomération du Bocage Bressuirais est toujours liée par conventions avec deux fourrières animales existantes sur le territoire pour gérer les demandes de prise en charge des chiens errants.

L'Agglomération travaille avec Guismoservice de Bressuire et l'EARL la Maingotière de Saint-André sur Sèvre.

Chaque commune de l'Agglomération est rattachée à l'une ou l'autre des deux fourrières à qui elle fait appel en cas de chien errant sur son territoire.

En 2017, 72 chiens sont entrés en fourrière, 31 ont été récupérés par leurs propriétaires et 32 placés à la SPA pour adoption.

Le coût total de la fourrière en 2016 a été de 14 688,04 € pour l'Agglomération en prestations.

En 2017 des travaux de mise aux normes assainissement ont été effectués pour un montant de 16 488 € TTC sur le site du Bordage à Saint-Porchaire.

Une nouvelle organisation va voir le jour en 2018 suite à l'étude menée sur le mode de gestion du service.

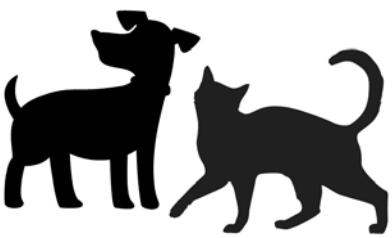

Prévention

Le service exerce deux groupes de missions relativement distincts, en direction des agents de l'Agglomération, et des bâtiments communautaires.

Santé et sécurité au travail

- études de postes de travail sur différents services de l'Agglomération,
- réunion/sensibilisation thématiques,
- relation avec les partenaires et prestataires extérieurs,
- gestion des demandes d'aides au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP),
- animation du réseau d'Assistants de prévention de l'Agglomération,
- préparation, animation et gestion administrative des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- participation aux visites des services du CHSCT,
- participation aux visites de site avec le médecin du Centre De Gestion (CDG) 79,
- suivi des accidents de travail,
- mise à jour des trousses de secours,
- "Info prévention" dans chaque lettre Infos Agents (en collaboration avec le service communication).

Sécurité – Accessibilité des bâtiments de l'Agglomération

- organisation et suivi des registres de sécurité,
- préparation, participation et suivi des commissions de sécurité,
- suivi des contrats de maintenance et d'entretien des bâtiments (vérifications techniques périodiques),
- dépôt d'autorisation de travaux dans le cadre dans le cadre de travaux/projets divers pour la mise en conformité par rapport aux règles d'accessibilité et/ou de sécurité,
- organisation et suivi des travaux de l'AD'AP 2017,
- mise en place ou mise à jour des procédures d'évacuation, plans d'évacuation ou d'intervention, exercices d'évacuation,
- mise à jour des données et suivi des informations relatives à la sécurité depuis le logiciel ASTECH,
- veille règlementaire.

Le 19 juin, le service à participé à la mise en place d'un exercice attentat à Bocapole en lien avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux de la sécurité civile, des forces de l'ordre, le tout coordonné par la Préfecture.

Instruction des autorisations du droit des sols

L'Agglomération propose à ses communes membres une prestation pour l'instruction des demandes d'actes et d'autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir).

Nous avons pu observer pour l'année écoulée une diminution du nombre total de dossiers traités (- 14.9 % par rapport à l'année 2016). Cette diminution doit cependant être relativisée, dans la mesure où elle s'explique par la relégation de l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'information (CUa) opérée en début d'année au bénéfice des communes. Aussi, et dans le détail, nous pouvons conclure à une certaine stabilité :

- Certificats d'Urbanisme opérationnels (CUb) : + 13,2 %.
- Déclarations préalables : - 4,5 %.
- Permis de construire : + 3,9 %.
- Permis d'aménager : + 63,6 %.
- Permis de démolir : +/- 0 %.

Outre le transfert de l'instruction des CUa aux communes, l'année 2017 a également vu s'accomplir un autre des objectifs inscrits dans le schéma de mutualisation, à savoir la mise en place d'un nouveau logiciel dédié à l'application du droit des sols.

Ces deux mesures visent un triple enjeu : améliorer la qualité du travail du service, accélérer le délai d'instruction des dossiers, et redonner de la centralité aux communes dans le traitement des demandes d'urbanisme tout en favorisant le travail collaboratif.

Le service a assuré la formation des agents communaux concernés par ces évolutions.

Parallèlement il s'est consacré à ses autres missions :

- accueil du public,
- veille juridique auprès des communes membres,
- participation aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme.
- participation aux réflexions sur l'élaboration et l'évolution des lotissements.

Conception : Agglomération du Bocage Bressuirais - Juin 2018 - Impression : Copy Color Service - Photos : Agglomération du Bocage Bressuirais - Fotolia - Freepik.fr

www.agglo2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS